

COMUE

**(Communauté d'Universités et
d'Établissements)**

Bourgogne Franche-Comté

Conseil d'administration

Séance du mardi 15 novembre 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim de la séance du Conseil d'administration du 13 septembre 2016.....	1
2. Informations du président.....	1
3. Subventions de la Région Bourgogne Franche-Comté	7
4. Régime indemnitaire des agents UBFC	14
5. Primes pour charges administratives.....	22
6. Débat d'orientation budgétaire 2017.....	25
7. Campagne d'emplois 2017.....	43
8. Formation doctorale	50
b. Transfert de la compétence de la politique doctorale et de celle de l'HDR	50
a. Composition du conseil des écoles doctorales.....	55
9. Prix régionaux du concours PEPITE 2016.....	59
10. Adhésions à la charte ERASMUS.....	60
11. Adhésion au Centre pour les études en France	60
12. Adhésion au Réseau national des Collèges Doctoraux	60

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMUE UBFC
(SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016)

*(La séance est ouverte à 14 h 35 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Le quorum est atteint. On va pouvoir commencer. Bonjour à toutes et à tous. Merci de votre présence à ce conseil d'administration.

1. Approbation du verbatim de la séance du Conseil d'administration du 13 septembre 2016

M. Chaillet.- Comme il se doit, je vais commencer par l'approbation du *verbatim*. Souhaitez-vous vous exprimer sur des modifications que vous souhaiteriez apporter sur le *verbatim* ?

Mme Benoist.- Il y a juste une faute à mon nom. C'est un "s" à la place de l'accent circonflexe à Benoist.

M. Chaillet.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres points ?

S'il n'y a pas d'autres points, je vous propose de mettre ce premier point au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

2. Informations du président

M. Chaillet.- Le deuxième point concerne quelques informations que je souhaiterais vous communiquer.

En premier lieu, je voudrais accueillir Laurent Arnaud et Éric Robert. Laurent Arnaud est le directeur du campus de Cluny de l'ENSAM. Comme vous le savez, puisque vous l'avez voté,

nous sommes sur le chemin de l'intégration de l'ENSAM en tant que membre fondateur. Nous avons donc souhaité inviter Laurent Arnaud à ce CA, donc sans voix délibérative. Je le remercie d'être présent.

M. Arnaud.- Je vous remercie de m'accueillir.

M. Chaillet.- Je voudrais également accueillir Éric Robert qui est nouvellement arrivé en tant qu'agent comptable de l'ENSMM et d'UBFC. Vous savez que cette fonction est dévolue à l'ENSMM pour UBFC. Je le remercie de sa présence et de son action future d'agent comptable pour UBFC.

Le deuxième point est conforme à ce que je me dois de faire systématiquement au conseil d'administration et à ce que l'on doit faire à l'ensemble des conseils de la COMUE, c'est-à-dire vous donner le pourcentage de production scientifique intégrant "univ Bourgogne Franche-Comté" dans les intitulés et dans les adresses. Il faut savoir que celle-ci est partielle. Dans les jalons de l'I-Site, elle est comptée sur *Web of Science* qui ne compte pas l'intégralité de la production scientifique. Il faudra donc étendre notre champ pour intégrer l'ensemble de la production scientifique d'UBFC, y compris dans le domaine des Sciences humaines et sociales.

Je vous donne les chiffres qui correspondent au jalon de l'I-Site. Il sera évalué au mois de mars ou avril 2017. Ce sont les chiffres depuis le 1^{er} janvier 2015. On compte, depuis le 1^{er} janvier 2015, en interrogeant la base de données *Web of Science*, le ratio de la production scientifique qui mentionne "univ Bourgogne Franche-Comté" par rapport à celle qui ne la mentionne pas. Les chiffres datent du 13 octobre, ils sont de 24 % de la production scientifique sur 2015 jusqu'au 13 octobre. La cible est à 30 % pour l'année prochaine.

Je vais vous donner ensuite les chiffres uniquement sur 2016. On part de zéro quand on intègre depuis le 1^{er} janvier. Il est intéressant de regarder les chiffres sur 2016 pour avoir cette évolution sur 2016 là où l'information était donnée. Sur 2016, nous sommes à 43 % au 13 octobre. Ce sont de bons chiffres et ils continuent à monter. Pour avoir fait l'exercice du 1^{er} janvier 2015 à nos jours, depuis le mois de juin, cela monte de 1 % par mois. On est à 24 % en octobre et on sera peut-être à 25 % au mois de novembre. Cela monte donc tout à fait bien.

En intégrant les chiffres de l'ENSAM qui est nouvellement arrivée, cela ne dégrade pas le pourcentage, en tout cas pas substantiellement. Du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 13 octobre, on est à 23 % en intégrant l'ENSAM au lieu de 24 %. Nous sommes à 42 % au lieu de 43 % sur 2016 en intégrant l'ENSAM.

Voilà pour cette seconde information.

Je passe au troisième point. Je remercie les membres du CA qui sont allés se confronter au comité de visite de l'HCERES il y a trois semaines. Nous allons évidemment attendre le rapport de l'HCERES. Nous aurons ce retour au mois de janvier mais je ne peux pas vous donner la date exacte. J'ai bien essayé de négocier pour que cela arrive avant mais ils prennent le temps qu'il faut et c'est difficile avant janvier.

Je remercie l'ensemble des personnes qui ont échangé avec le comité, en particulier les membres du CA. Il ne m'appartient pas de donner une quelconque appréciation sur cet exercice. Je peux juste dire que, d'après les avis qui me sont revenus, les échanges étaient tout à fait riches et le comité de visite pertinent et vraiment bien informé. Je pense que l'exercice était de bonne qualité. Bien entendu, on verra ce qu'il ressort du rapport et nous en tiendrons compte.

Le point suivant concerne l'appel à projets I-Site. C'est pour faire la jonction avec le conseil académique qui s'est tenu la semaine dernière. Je vais peut-être vous présenter deux ou

trois diapos sur l'appel à projets I-Site.

Ce sont les données que l'on m'a autorisé à présenter. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que le retour est déjà très bon sur les appels à projets I-Site.

Vous avez ici la ventilation des 95 projets qui ont été reçus de la part de la communauté, c'est un chiffre très important, avec la ventilation sur les sept appels à projets que vous connaissez : 9 masters et 5 Mooc. Le Master Intelligence économique et *lobbying* n'a finalement pas fait l'objet de proposition, c'est un peu dommage. Il recevra peut-être une proposition l'année prochaine. Il y a 12 projets de recherche conjoints Industrie, 23 projets de recherche interdisciplinaires, 31 projets de recherche blancs et 14 *junior fellowship*. Cela nous donne ce chiffre de 95.

Vous avez la ventilation sur les différents axes de l'I-Site sur les trois premières lignes. Je vous laisse le temps de regarder. En colonne, ce sont les différents appels à projets. En ligne, ce sont les axes de 1 à 3. Sur la quatrième ligne, ce sont les projets qui sont proposés hors des trois axes de l'I-Site.

Ensuite, ce sont des croisements d'axes. Il est intéressant de regarder les cibles. En dernière ligne, ce sont les cibles de financement de projets. Sur les masters en langue anglaise, la cible est de 7 projets cofinancés par l'I-Site. Au départ, il était prévu 6 projets. Du fait que le Master Intelligence économique et *lobbying* n'ait pas reçu de proposition, cela permet de remonter le nombre de masters en langue anglaise cofinancés à 7.

Il y a 3 Mooc financés. Il y a 3 projets conjoints I-Site Industrie. Il y a 4 projets interdisciplinaires et 4 projets blancs. Je parle sous le contrôle de Françoise Simon-Plas qui participe au Copil et qui me corrigera si je dis une bêtise. Sur les 4 projets, deux financeront des projets hors axes. Ce qui veut dire que l'entonnoir sur les projets blancs hors axes est de 2 sur 7. C'est un entonnoir qui n'est pas extrêmement violent lorsqu'on connaît la violence des entonnoirs sur d'autres appels à projets. Ensuite, 3 *junior fellowship* seront financés. Cela fait un total de 24 projets financés.

La dernière colonne à droite n'est pas inintéressante, elle représente le pourcentage de propositions de projets tout confondu sur les différents axes : 32 % sur l'axe 1, 12 % sur l'axe 2, 26 % sur l'axe 3 et je vous laisse lire la suite. Voilà pour la ventilation.

Ici, c'est ventilé par établissement coordinateur. Cela ne veut pas dire qu'un établissement est l'unique opérateur de projet. Il y a évidemment des croisements d'établissements par le simple fait qu'un projet implique plusieurs personnes. Vous avez la distribution sur la dernière ligne. Je vous laisse le temps de regarder.

M. Neveu.- Pourras-tu nous le faire passer ?

M. Chaillet.- Sans problème. On les a eus jeudi dernier.

Souhaitez-vous faire des commentaires ou dire un mot à ce sujet ?

En tout cas, cela me paraît être vraiment un très beau succès.

Mme Legard.- Il aurait été intéressant de savoir quels étaient les laboratoires à l'intérieur des coordinations.

M. Chaillet.- Je n'ai pas ces données. Le Copil I-Site les a sans aucun doute. Il y a une forme de confidentialité sur le contenu des projets qu'il faut respecter pendant la période d'instruction. Pour les équipes, je n'ai pas les données.

Je peux passer à la suite ? (*Approbaton générale*)

Il s'agit d'un point sur la fédéralisation des laboratoires. Vous vous souvenez que l'une

des compétences coordonnées par la COMUE est celle de la recherche. Il s'agit de coordonner la politique de recherche. Dans ce processus, il y a la gestion d'un certain nombre de projets de recherche. Vous avez été informés sur les ANR et sur les H2020. Il y a également ce qu'on appelle la fédéralisation des laboratoires. Il s'agit de faire en sorte qu'UBFC soit, dans le meilleur des cas, cotutelle des laboratoires. Ainsi, nous pourrions sans aucun problème sécuriser le dépôt des projets ANR et H2020 sous portage d'UBFC. Il s'agit également d'affirmer une politique de site sur le plan de la recherche.

Je vous avais également dit que nous avions souhaité, collectivement avec les établissements membres, que cette politique de fédéralisation s'adresse à l'ensemble des laboratoires et pas uniquement aux UMR. L'I-Site a pour cible la fédéralisation des laboratoires pour ce qui concerne les UMR. L'idée est de ne pas faire de dichotomie entre les laboratoires et de mettre dans le même processus l'ensemble de la recherche Bourgogne Franche-Comté. C'est une volonté politique partagée avec les établissements membres. Mais il fallait tout de même vérifier auprès du ministère que ceci était possible pour les équipes d'accueil. Ce qui a été fait et c'est l'information principale que je souhaitais vous donner sur ce sujet. Le ministère est tout à fait d'accord pour fédéraliser les équipes d'accueil, c'est-à-dire co-tutelliser UBFC et l'ensemble des laboratoires de type équipe d'accueil du site.

Pour ce qui concerne les UMR, les choses avancent. Les représentants de l'INRA et du CNRS n'avancent pas tout à fait au même rythme. Mais, petit à petit, les choses progressent avec les organismes pour trouver les moyens de réaliser cette chose-là. Cela peut se faire par adjonction d'UBFC en tutelle ou par un autre moyen. En particulier, dans la convention quinquennale qui va s'ouvrir sur 2017-2021 avec les organismes sur les UMR du site, il s'agit de faire en sorte qu'UBFC soit mentionnée et puisse exercer les missions qui lui seront transférées pour les coordonner. L'information principale est que c'est tout à fait possible pour les équipes d'accueil, ce qui est une très bonne chose.

Suit un autre point concernant le contrat de site, qui est tout à fait lié. Je vais essayer d'être clair. Nous nous engageons dans la nouvelle période quinquennale 2017-2021 qui pourrait d'ailleurs devenir une période de 6 ans. En effet, les réorganisations des régions françaises et des établissements français font que le ministère va proposer une réévaluation des vagues ABCD. Certains sites vont donc changer de vague. Je n'ai pas du tout l'information officielle parce que je n'ai pas reçu de courrier à ce sujet. Mais il semblerait que nous passions en vague C sachant que nous sommes en vague B. Concrètement, ce n'est pas l'écriture du contrat de site qui va être décalée d'un an pour être 2017, c'est le contrat qui va débuter en 2017 va être étendu d'une année pour recoller à la vague C. Je répète que ce n'est pas une information officielle car je n'ai pas reçu de courrier du ministère à ce sujet. C'est ce qui est vraiment dans l'air. Je pense que la demande devrait arriver incessamment.

Cette nouvelle période implique pour les UMR de nouvelles conventions avec les organismes nationaux qu'il faut réécrire, repenser. C'est une convention par organisme, sachant qu'un organisme fait une convention sur l'ensemble des laboratoires dont il a la cotutelle. C'est une première chose.

Ensuite, la deuxième chose concerne le contrat de site avec l'État dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ici. S'ouvre maintenant la période de préparation du contrat de site avec l'État sur 2017-2021 ou 2022. Il s'agit de donner les orientations stratégiques et politiques du site sur cette période.

Les choses vont se passer ainsi. Un précontrat de site sera assez rapidement proposé, dans une version initiale, à l'État pour qu'il puisse commencer à travailler via des navettes avec nous. Une première réunion aura lieu le 1^{er} décembre avec la DGESEP, donc le ministère, et la COMUE

pour commencer à discuter de cela. Ce précontrat de site préfigure le contrat de site final dans lequel le ministère va introduire des jalons annuels. Nous nous positionnerons chaque année et nous serons réinterrogés pour indiquer l'atteinte ou la non-atteinte des jalons qui découleront de cette discussion et de ce dialogue contractuel.

Ce qui devra être voté par le conseil des membres et, naturellement, par le conseil d'administration, c'est le contrat de site. Ce contrat de site doit être signé pour fin mars, voire début avril 2017. C'est une date plus avancée que d'habitude car c'est une année électorale. L'élection présidentielle fait que ce genre d'exercice est avancé pour que tout soit signé avant le premier tour. Cela signifie qu'il nous faudra voter le contrat de site début 2017.

Il est intéressant que vous puissiez vous exprimer sur le précontrat de site. Je vais finaliser la première version qui sera envoyée probablement demain aux établissements membres, ainsi qu'au Recteur et au DRRT puisqu'il s'agit bien d'un contrat avec l'État. Cette version va être amendée par les établissements. Je pense pouvoir vous proposer une version pour le prochain CA de décembre mais elle ne sera pas encore stabilisée. J'insiste sur le fait que ce ne sera que le précontrat de site. Nous voterons le contrat de site formellement en début d'année prochaine.

La dernière chose que je voulais dire à ce sujet, c'est que le contrat de site comporte quelque chose d'assez court de l'ordre d'une quinzaine de pages dans la version contrat de site global. Puis viennent s'adjoindre à cela les volets spécifiques de l'ensemble des établissements membres, sauf l'ESC. Je vous laisserai la parole à la fin des informations pour que vous puissiez dire que cela change de nom ; je vous en laisse la primeur. L'ESC qui n'a pas de convention avec le ministère ne fait pas de volet spécifique puisqu'il n'y a pas de convention. Il n'empêche que l'ESC signera tout de même, à ma connaissance, le contrat de site puisque l'ESC fait pleinement partie du regroupement.

Les établissements sont en charge de rédiger leur volet spécifique. C'est quelque chose de très court, autour de deux ou trois pages. L'idée est d'exprimer quelle est la contribution de l'établissement à la politique de site. Sachant que les établissements ne font plus de contrat de site directement avec l'État, tout passe par les regroupements sous quelque forme que ce soit.

Je crois vous avoir à peu près tout dit à ce stade. Je peux ajouter un mot sur le contenu du contrat de site. Il doit présenter les orientations sur la formation, la recherche et les transferts. Ce sont les trois axes régaliens de l'enseignement supérieur et de la recherche. À cela, nous ajouterons un certain nombre d'éléments sur le numérique, la culture et les relations internationales, ainsi que tout élément concourant à l'exercice de ces missions.

Olivier Prévôt me fait remarquer à juste titre que j'ai oublié les annexes. A ce contrat de site, doit être annexé un schéma directeur de la vie étudiante. Ce schéma directeur de la vie étudiante est bâti à l'échelle du site. Olivier Prévôt a ce travail en charge pour UBFC. Cela met en œuvre les CROUS qui ont une grande partie de la formation. Cela met en œuvre les établissements membres qui sont les principaux opérateurs de la vie étudiante sur le site. Cela met en œuvre également la Région, les collectivités et toutes les structures qui concourent à la vie étudiante du site. À ce stade, il y a une première phase de diagnostic et de récupération des données. Viendra s'y adjoindre une phase de projet avec la déclinaison de quelques grandes lignes. Tout cela se fera bien entendu avec les établissements membres et l'ensemble des acteurs que j'ai mentionné ici.

Il y a un deuxième élément qui est le schéma directeur du numérique. Il n'est pas explicitement demandé dans le contrat de site. Néanmoins, il y a une mission à la DGESIP, au ministère, qui s'appelle le MIPNES. Cette mission d'expertise numérique est venue ici la semaine suivant la visite de l'HCERES. Nous avons donc enchaîné les évaluations. Cette mission a fait un travail assez intéressant d'expertise, à la fois au niveau de la COMUE et des établissements membres, avec une grille d'évaluation et des critères qui sont autant de guides tout à fait

intéressants pour développer une politique du numérique. Vous savez comme moi que le numérique est un élément absolument essentiel du développement de la politique de site. En effet, le diable se cache souvent dans les détails ou en tout cas dans l'interopérabilité des systèmes d'information. C'est donc vraiment un support incontournable pour développer une politique de site. Christophe Cruz est le VP COMUE en charge de ces sujets. Il est en train de travailler d'arrache-pied avec les collègues des établissements pour déployer le schéma directeur du numérique sur l'ensemble du site. Cela se traduira de façon concrète en partenariat avec les DSI.

Je crois avoir été à peu près complet. J'espère ne pas avoir été trop long mais cela méritait cette explication.

Je vous laisse la parole sur l'ESC si vous voulez en dire un mot.

Mme Attuel-Mendes.- Vous avez peut-être vu fleurir des choses comme cela à Dijon : "*we are BSB*". Nous n'avons pas vraiment changé de nom. Nous utilisons une nouvelle marque commerciale qui s'appelle Burgundy School of Business. On était connu comme Groupe ESC Dijon-Bourgogne ou ESC Dijon ou encore bien d'autres variantes tournant autour de ce nom. On reste l'ESC Dijon, rassurez-vous. Dans les statuts de la nouvelle forme de l'école de commerce qui est un établissement d'enseignement supérieur consulaire régi par la loi Mandon 2014, notre école devient une société anonyme à objet éducatif sans vertu lucrative, sans distribution de dividende. On garde un nom d'école supérieure de commerce ESC Dijon-Bourgogne. On continue à utiliser une marque commerciale pour l'étranger qui est Burgundy School of Business ou BSB.

Vous allez dorénavant nous trouver sous deux dénominations. Nous communiquerons dans les activités de vente de programmes sous le nom BSB Burgundy School of Business mais on existera toujours comme ESC Dijon. Rassurez-vous, vous pourrez lire différentes choses mais l'école reste ESC Dijon-Bourgogne pour le bien de la langue française. Pour faciliter notre communication à l'étranger, nous serons BSB.

M. Chaillet.- Merci beaucoup.

En parlant de communication, les adresses *prenom.nom@ubfc.fr* sont opérationnelles depuis cet été pour les personnels des établissements. Elles le sont depuis quelque temps pour les personnels associés, c'est-à-dire les collègues des organismes participant dans les laboratoires. Cela va enfin nous permettre de communiquer et de sortir de notre non-communication. Nous allons pouvoir assez vite communiquer et tenir au courant la communauté des différentes avancées que nous nous efforçons d'avoir sur les travaux de la COMUE. Vous en aurez un exemple tout à l'heure notamment pour la formation doctorale qui sera présentée par Khadija Chahraoui. Les choses avancent assez vite.

Mme Gazelle.- Concernant les postes de titulaire mis au concours, notamment le poste en Informatique, a-t-il été pourvu ?

M. Chaillet.- La question concerne les postes de titulaire ?

Mme Gazelle.- Concernant le résultat des concours, il y avait notamment un poste en Informatique. Je voulais savoir s'il avait été pourvu ou pas.

M. Chaillet.- Il y a plusieurs postes en Informatique.

Mme Gigarel.- C'est le concours 2016.

M. Chaillet.- Sur un poste UBFC ?

Mme Gazelle.- Oui.

M. Chaillet.- Il a été infructueux. Les personnes qui ont participé au recrutement dont vous étiez peut-être...

Mme Gazelle.- Non.

M. Chaillet.- La personne qui avait été retenue avait un bon profil mais elle habite Montpellier. Bizarrement, à la fin du concours, elle s'est rendu compte que la Bourgogne Franche-Comté n'était pas tout à fait la porte à côté. Elle a finalement décliné. Il faut donc relancer les choses.

Mme Traxer.- Il n'y avait pas de liste complémentaire ?

M. Chaillet.- Non. Le jury de sélection n'avait pas jugé d'autre candidat suffisamment en ligne avec le profil.

Après l'HCERES et le contrat de site, quand nous aurons sorti un peu la tête de l'eau, nous allons prévoir des déplacements pour rencontrer nos collègues et échanger autour de la COMUE et de ses actions de manière un peu plus directe. Ce sera sans doute début 2017.

Mme Gazelle.- J'ai une question subsidiaire. Est-ce que vous envisagez de recruter un contractuel sur le poste ?

M. Chaillet.- Oui.

Mme Gazelle.- D'accord.

M. Chaillet.- Avant de continuer l'ordre du jour, j'aimerais vous demander votre accord pour inverser les points 5 et 6 avec le point 4 pour mettre le débat d'orientation budgétaire juste après le régime indemnitaire et les primes pour charges administratives. Les uns impactent les autres et nous n'avons pas mis les points dans le bon ordre.

Êtes-vous d'accord avec cela ? (*Approbaton générale*)

3. Subventions de la Région Bourgogne Franche-Comté

M. Chaillet.- Nous allons commencer par la subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté. Vous avez eu le document. Je voudrais dire un mot politique sur ce sujet en évoquant le lien fort qui se construit entre UBFC et la Région et qui se concrétisera par une convention que nous sommes en train de bâtir. En parallèle de la fusion des régions, il y a l'harmonisation entre les outils de l'ex-Bourgogne et les outils de l'ex-Franche-Comté. C'est donc aussi le bon moment pour travailler avec la Région. Ce lien est important à nos yeux. J'en remercie la Région. Il se concrétise par les premiers éléments dont vous avez eu le détail dans les rapports.

Il y a une demande de subvention sur 2016 à la Région Bourgogne Franche-Comté pour

deux types d'action. Tout d'abord, il s'agit d'une action autour de la communication purement UBFC. En effet, nous sommes encore très pauvres sur ce point et nous avons vraiment besoin de bâtir tout cela, notamment sur la partie numérique et site Web. C'est une première action.

La seconde action relève également du numérique. Il s'agit d'équipements pour UBFC et pour les établissements membres et ce sont essentiellement des équipements de visioconférence visant à rapprocher les gens non pas par la route mais virtuellement. Cela permet à un certain nombre de sites de pouvoir bénéficier de cofinancements. La Région a accepté de cofinancer un certain nombre d'équipements à hauteur de 80 %, ce qui n'est pas neutre du tout. La procédure était la suivante. Une fois le processus validé avec la Région, nous avons interrogé les établissements pour qu'ils puissent remonter des projets. Ces projets d'équipements ont été remontés et transmis à la Région.

Nous avons donc besoin de votre autorisation pour solliciter les subventions sur les projets que je viens de mentionner et dont vous avez le détail. Les établissements membres apporteront un cofinancement de 20 % en complément du cofinancement de 80 % de la Région.

Mme Attuel-Mendes.- Je souligne que c'est effectivement une très bonne chose de pouvoir travailler avec la Région. C'est bien aussi d'avoir intégré l'ENSAM. Je m'interroge sur l'absence de BSB. J'ai parlé au responsable des travaux du nouveau campus, il n'a pas été interrogé.

M. Chaillet.- Toute l'information a été faite au conseil des membres. On a laissé ensuite les établissements faire des propositions. Nous n'avons pas du tout joué le rôle d'arbitre au niveau des éléments sélectionnés.

Mme Attuel-Mendes.- Ce n'est pas du tout le problème. Ma question est de savoir si Stéphan était là car cela m'étonne beaucoup qu'il n'ait pas fait redescendre l'information. Nous aurions également des besoins équivalents à une salle de 20 à 25 personnes, soit 20 000 €

M. Chaillet.- Je comprends. L'information a été faite aux conseils des membres de début septembre et de début octobre.

M. Neveu.- J'ai juste deux questions concernant les deux actions étant donné que nous sommes amenés à nous prononcer. La première porte sur la communication. Est-ce qu'on peut avoir une idée de ce qui coûte 247 000 €? J'imagine qu'une société doit sans doute se charger du développement des sites Web et de la création de l'identité graphique, etc.

Je me suis posé des questions en lisant "reprise possible du logo". Il est tout neuf et on l'aurait déjà usé, s'il faut le changer ? Pour quel nouveau logo ? En quoi celui-ci ne nous convient pas ? Je n'en sais rien.

Il y a déjà un site Web qui est sans doute provisoire et restreint. J'ai bien compris qu'il avait été créé dans une certaine urgence au départ et qu'il n'offre sans doute pas de larges possibilités de développement.

Dans nos établissements, nous avons tout de même des ressources. Je me demande donc quelle société allait empocher 250 000 € pour faire tout cela.

M. Chaillet.- Je laisse Sylvie retrouver le projet.

M. Neveu.- Ma question concerne la deuxième partie du projet, à savoir tout ce qui est équipement numérique. C'est juste pour comprendre. Je vois que le siège d'UBFC se dote - ce qui

paraît à peu près logique - d'une salle de réunion et d'un amphithéâtre équipés en visioconférence. Nous étions plusieurs à nous interroger sur leur intérêt. Si c'est pour tenir les réunions du CA et du CAC, on n'en voit pas l'intérêt. En effet, les délibérations se font avec les présents et non pas par visioconférence. Par conséquent, on ne l'utilisera pas pour ce type de réunion. Cela veut dire qu'on l'utiliserait pour autre chose que CA et CAC, mais pour quels conseils ? Quand on a un amphithéâtre de 90 places, quelles sont les réunions envisagées ? Je n'ai *a priori* aucune objection.

Ensuite, ce sont des problèmes techniques un peu plus compliqués. Pour les établissements, est-ce que c'est de nouveau pour des réunions techniques du type conseil des membres pour éviter des déplacements ? Je le comprendrais tout à fait le cas échéant mais je pense que les établissements sont déjà équipés. Je me demandais donc quelle était la destination de ces salles qui sont nouvelles ou qui sont renouvelées. À quoi vont-elles servir et pourquoi ?

M. Trichard-Comparot.- Pour les cours.

M. Neveu.- D'accord. C'est pour des cours en visio. C'est bon à savoir.

M. Trichard-Comparot.- Il s'agit de prévoir l'équipement potentiel.

M. Neveu.- D'accord. C'est pour l'université de Bourgogne, je suppose que c'est la même chose pour les autres établissements qui pourront avoir des cours sans déplacement des étudiants.

M. Chaillet.- C'est cela. Il y a une dimension formation qui est importante. Puis, au-delà des conseils CAC, CA et conseil des membres, il y a aussi un certain nombre de discussions qui ont lieu entre les collègues. Il faut que vous imaginiez le nombre de visioconférences dont nous avons besoin, notamment dans le cadre des projets de recherche et du montage de la structuration académique d'UBFC qui va démarrer en 2017. Cela ne concerne pas que les différents conseils.

Très souvent, la seule salle de visioconférence que nous avons ici est utilisée et on ne peut pas en faire une deuxième en parallèle. C'est un point de convergence qui nécessite beaucoup de visioconférences. Il faut imaginer que beaucoup de réseaux sont en train de se mettre en place : les VP Recherche entre eux, les VP Formation entre eux, le réseau de communication, les DGS, etc. Il est évidemment préférable de se voir en vis-à-vis, mais si on ne veut pas être en permanence sur la route, il peut être utile de disposer de visioconférence et de pouvoir en faire plusieurs en parallèle, comme c'est souvent le cas ici, je vous l'assure.

Mme Martinez.- Comment se traduit cette visioconférence supplémentaire sur l'aspect cours ? J'entends bien qu'elle peut être facilitatrice pour dispenser les cours. Mais il faut être vigilant au fait qu'elle ne substitue pas ou qu'elle n'aboutisse pas à une perte d'attractivité des formations. Il faut juste avoir ce point de vigilance. Je pense bien que ce n'est pas l'objet principal.

M. Chaillet.- Je comprends ; le mieux est l'ennemi du bien. Je pense que nous sommes encore très loin du compte.

Sur les projets, ce sont les établissements qui ont bâti leurs demandes.

Mme Legard.- C'est vrai que la façon dont les choses se présentent peut poser question. En fait, on a l'impression que chaque établissement a fait état de ses besoins sans réelle concertation avec les besoins de la COMUE qui se construit et avec le fait que ces nouveaux équipements doivent être en lien avec un projet collectif et un besoin collectif. Par exemple, si on compare les

équipements qui ont été demandés par les uns et par les autres, on a l'impression qu'il n'y a pas vraiment de lien entre ces équipements.

Par ailleurs, on fait état de besoins pour les étudiants. Est-ce que cela signifie que ceux qui n'ont pas demandé d'équipements pour les étudiants en ont déjà ?

Avant même d'avoir formulé ces besoins, est-ce qu'on a une idée précise des équipements actuels dans les différents établissements et de ce sur quoi ils se sont basés pour faire état de ces nouveaux besoins, en fonction de quels projets et de quels types d'activité ? Tout cela n'est pas très clair.

M. Chaillet.- Pour les projets qui n'auraient pas été exprimés, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de besoin. L'enveloppe est limitée et la Région ne peut pas répondre à tous les besoins.

Dans la discussion avec la Région, il s'agissait d'initier une dynamique sur différents volets pour cette année et, pour la Région, la question du numérique est tout à fait prégnante. C'est la raison pour laquelle on s'est orienté là-dessus suite aux discussions avec la Région. Ce n'est pas nous qui avons imposé cela. L'enveloppe étant limitée, tous les projets n'ont pas été déposés. Cela ne veut pas dire que, sur l'ensemble des projets, cela résout tous les problèmes, c'est loin d'être le cas.

Concernant la question du projet collectif tel qu'on peut l'exprimer aujourd'hui, même s'il est encore un peu léger, il s'agit vraiment de disposer de salles pour communiquer les uns avec les autres sur les différents sites d'UBFC. L'idée était vraiment de pouvoir communiquer davantage les uns avec les autres et de disposer d'outils pour le faire. Cela n'a pas été beaucoup plus loin que cela à ce stade.

M. Prévôt.- Les remarques qui ont été formulées sont légitimes. Il faut juste repréciser le cadre. Comme l'a dit Nicolas Chaillet, en ce qui concerne le numérique, un schéma directeur du numérique est en cours de constitution, dans lequel il y a un volet qui concerne les usages et un volet pédagogique. On va donc creuser ces questions-là.

Vous avez légitimement posé une question relative au type d'usages que nous souhaitons quand on parle de pédagogie et de numérique. Cela demande une instruction beaucoup plus avancée. Monsieur Bardi pourra me corriger si je me trompe, nous sommes sur des financements 2016 et la Région souhaitait montrer son soutien à la COMUE dès 2016 sur ce qui lui paraissait être une priorité, à savoir la communication d'une part et le soutien au numérique, donc la communication interne d'autre part.

De fait, dans le temps qui nous était imparti pour les uns et pour les autres, nous avons bâti un projet avec ce que nous considérions être une urgence pour nous et en faisant appel à des propositions émanant des établissements. L'objectif est d'initier une stratégie de communication et du numérique avec les établissements. Il ne faut pas considérer que c'est une politique bâtie, il nous faut du temps. Le schéma directeur du numérique est en cours de rédaction, il fera l'objet de fiches-actions qui nécessiteront une réflexion approfondie de la part du CAC et du CA afin de mettre en place une politique concertée, équilibrée et cohérente.

Nous sommes plutôt sur une première volonté affichée de la Région de soutenir la COMUE sur ces deux axes qui lui paraissent prioritaires, sachant que nous sommes bien sur des financements 2016.

Mme Legeard.- Il est tout de même étonnant de voir que l'université de Bourgogne demande des dispositifs individuels de visioconférence et l'équipement de deux salles. Cela paraît légitime. Mais, en face, à l'UFC, on ne demande que la rénovation d'une ancienne salle déjà

existante. C'est pour cela qu'on se demande s'il n'y a pas une incohérence. En quoi cela peut être porté par la COMUE ?

Que des établissements aient besoin d'équipements et de rénover leur matériel, je peux parfaitement le comprendre. Mais là, nous ne sommes tout de même pas dans ce contexte. On est dans un contexte où on doit construire une communication à l'échelle des différents sites.

Je constate que l'ESC n'a visiblement pas pu faire remonter ses besoins. Je comprends bien que les choses soient urgentes, mais aller jusqu'à dépenser des sommes aussi importantes dans un contexte où on est tous un peu en difficulté financière et où l'argent est tout de même important démontre peut-être un manque de préparation. Cela m'interroge un peu. Je comprends le contexte politique de la Région et sa volonté de soutenir la COMUE mais encore faut-il que ce soit vraiment au service d'un projet collectif. Il ne me semble pas qu'il y ait vraiment de correspondance entre les besoins des uns et des autres, mais je me trompe peut-être.

M. Trichard-Comparot.- Tout d'abord, au titre de l'université de Bourgogne, on ne peut que se caler dans le sens du Président et remercier la Région pour ce financement. Cela montre l'attachement de cette région au projet qu'on porte collectivement et que tous les établissements portent ensemble.

Je veux juste dire que je suis assez d'accord avec les propos d'Olivier Prévôt. Au début d'un projet de schéma numérique, il y a forcément la partie diagnostic qui s'appuie sur les schémas numériques des différents établissements. On ne part pas de rien mais de choses existantes. Il y a des besoins dans les différents établissements, notamment dans le cadre d'une politique de site préfiguratrice. La Bourgogne Franche-Comté ne date pas simplement d'aujourd'hui. La construction collective de ce grand ensemble se fait depuis quelques années. On connaît donc, dans les différents établissements, un certain nombre de besoins disparates. En effet, historiquement, certains établissements ont construit des salles de visio pour des cours avant d'autres. Un certain nombre de matériels sont peut-être plus urgents pour certains que pour d'autres. Cela se construit plutôt sur le cadre des actuels schémas directeurs numériques de chacun des établissements qui ont été pensés il y a quelques années dans le cadre d'un rapprochement des différents établissements en Bourgogne Franche-Comté. Au regard du soutien de la Région, cela me semble logique que les choses aient été construites en ce sens. En revanche, il y a cette question sur l'ESC pour laquelle je n'ai pas les détails, je ne peux pas y répondre.

Ensuite, il y a un cofinancement des établissements. C'est donc forcément une question de politique de l'établissement dans le cadre de la politique de site, ce qui fait qu'on ne peut pas avoir les mêmes demandes et les mêmes besoins dans chacun des établissements. Mais il est évident que la construction d'un schéma du numérique va permettre de voir là où il y a des disparités à prendre en compte à l'avenir dans le cadre d'une politique commune. Il faut bien commencer par quelque chose.

M. Chaillet.- Je peux vous dire que je suis très content d'avoir pu initier les choses avec la Région de cette manière. Même s'il y a un besoin de coordination à plus long terme en vue du schéma directeur du numérique, il y a un objet commun autour du numérique et de la visioconférence en concertation avec la Région. Cette dernière a souhaité y apporter un financement initial et les établissements ont joué le jeu en cofinançant à 20 %. C'est donc un plus pour tout le monde à ce stade.

M. Bardi.- Je crois que nous sommes aujourd'hui au début d'une histoire. Depuis quelques mois, la COMUE est en marche. La Région est arrivée quasiment dans le même temps.

En tout cas, le nouvel exécutif régional a été installé quasiment dans la même unité de temps.

On est au début d'une histoire. Pour nous, pour la présidente et la vice-présidente, il n'était pas question de ne pas agir dès cette première année de fonctionnement au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté. Dès la fin de printemps et l'installation du président et d'une partie du Bureau de la COMUE, le travail s'est engagé pour essayer d'avoir très rapidement une action forte réunissant à la fois l'énergie et les moyens de la COMUE et de la Région. L'objectif est de faire exister la COMUE aux yeux du plus grand nombre, je pense notamment aux étudiants et aux habitants. Aujourd'hui, la COMUE existe pour chacun d'entre nous ici, bien évidemment. Elle a même déjà une histoire pour certains. En tout état de cause, pour les étudiants, les familles et les habitants du territoire, elle n'existe pas.

J'en veux pour preuve mon fils qui est étudiant à l'université pour qui la COMUE n'existe pas. Les étudiants n'ont même jamais retourné leur Pass'UBFC pour s'apercevoir que c'était écrit dessus. Ce logo existe. Mais aujourd'hui, dans la vie des citoyens, il n'existe pas.

En concertation avec le Président Nicolas Chaillet, le choix s'est porté sur une action forte dès cette fin d'année sur la question de la communication. L'objectif est de contribuer à ce que la COMUE UBFC devienne lisible. Effectivement, ce travail autour d'une identité forte et autour de l'appropriation de ce nouvel outil aux côtés des établissements nous semble important si nous voulons pouvoir continuer à travailler et à être audibles vis-à-vis des différentes personnes concernées par la COMUE.

Il y a également la question des équipements de visioconférence. Avec Océane Charret-Godard, nous avons fait la tournée, depuis le début de l'année, de l'ensemble des établissements membres de la COMUE. Dans beaucoup d'endroits, pour ne pas dire dans tous car je n'en ai pas une liste exhaustive avec moi, on nous a interpellés sur ce besoin de pouvoir échanger à distance dans des conditions de travail, d'écoute, d'audition et de visio satisfaisantes.

Comme le disait Sylvain Comparot à l'instant, en fonction de l'histoire des établissements, tout le monde ne bénéficie pas des mêmes équipements. Je pense que nous sommes dans un projet collectif - et ce terme a son importance - qui est à construire. Je suis confiant sur le fait qu'il va se construire. Dans la vision d'un travail collectif pouvant amener à la construction d'un projet, on a besoin de renforcer les équipements en visioconférence dans les différents établissements. Pour le moment, cela ne concerne que les établissements membres fondateurs.

J'entends l'expression de préoccupations sur les sites territorialisés au niveau des universités ou des établissements. À terme, il faudra évidemment travailler pour que chacun soit traité de manière juste et équitable en fonction de ses besoins.

Nous avons sollicité Nicolas Chaillet en début d'année pour travailler très rapidement sur une cartographie des équipements de recherche et de formation. En effet, la Région et la COMUE ont besoin de disposer d'une lisibilité sur l'ensemble des équipements disponibles sur le territoire. Il s'agit de repérer où sont les besoins pour investir au bon endroit. Notre intérêt n'est effectivement pas de renforcer des sites qui seraient déjà suréquipés au détriment d'autres qui pourraient passer pour les parents pauvres. Nous allons rapidement disposer de cet outil d'analyse des moyens disponibles sur le territoire. Nous pourrons ensuite avoir une action visant à compléter les équipements aux côtés de la COMUE et avec les moyens que la Région pourra apporter pour que chacun en bénéficie là où il est.

Pour terminer, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui concerne les délibérations qui, si le CA de la COMUE les entérine aujourd'hui, seront présentées à la commission permanente du 25 novembre.

M. Chaillet.- Merci.

M. Neveu.- Pour être bien compris, il ne s'agit pas de remettre en cause les équipements de visioconférence, en particulier pour la COMUE. On sait bien qu'elle se construit et qu'il n'y a rien. Le budget équipement de la COMUE représente 1/5 du budget global, à savoir 55 000 €. On se dit que c'est effectivement une aubaine pour les établissements de profiter de l'investissement de la Région, même si une part de 20 % est cofinancée. La question à se poser porte sur les priorités que l'on peut dégager dans une année universitaire pour utiliser de l'argent public. Il y a des difficultés sur les formations, sur les mises aux normes des bâtiments, etc. Et là, les équipements portent sur un terme beaucoup plus long. Ce sera peut-être pour des cours mais on ne sait pas lesquels. Ce sera pour des réunions recherche mais, que je sache, les laboratoires sont souvent multisites et ont des équipements multipoints. On fait des soutenances de stage, par exemple. Il y a donc déjà de l'équipement.

Je ne mets pas en cause les besoins de chaque établissement mais on a souvent des priorités et ce sont des choix à faire en CA sur les endroits où on met l'argent. Je reste extrêmement dubitatif, c'est le moins qu'on puisse dire, sur l'utilisation de cet argent en cette période de l'année universitaire, avec tous les problèmes que nous connaissons dans tous nos établissements. Je suis un peu gêné que la Région, dont on salue l'investissement, le fasse sur ce sujet. Pourquoi pas, mais je reste tout de même avec un gros point d'interrogation sur la pertinence des choix qui sont faits actuellement sur des équipements à long terme pour des salles de cours.

Je rejoins ce que disaient mes prédécesseurs : pour les cours, cela mérite une réflexion. On sait très bien que l'enseignement en visio s'en trouve extrêmement dégradé. Quand on est en 2, 3 voire 4 ou 5 points, cela devient extrêmement compliqué, voire impossible. Je reste non pas réticent mais prudent sur ce type d'investissement à destination des salles de cours en visio.

Concernant les échanges ponctuels entre équipes, personne ne me fera croire que nos établissements ne sont pas équipés pour permettre aux différentes équipes de gouvernance de discuter en visio. C'est du "pipeau", elles savent très bien le faire et elles disposent du matériel nécessaire.

Il y a aussi beaucoup d'équipes, notamment des laboratoires, qui ont ce type d'équipement pour des réunions en comité restreint. Je ne parle pas des cours où il faut des salles bien équipées et pour lesquelles cela peut se justifier.

La question porte sur la priorité 2016. Je comprends bien la volonté de la Région d'afficher son soutien à la COMUE mais je reste avec des doutes sur la pertinence des choix.

M. Chaillet.- Tout cela est audible, il n'y a pas de problème. Je rappelle le contexte. Il s'agit là de quelque chose qui concerne vraiment la communauté et pas les établissements dans leurs missions régaliennes. En accord avec la Région et d'après son souhait, comme Luc Bardi l'a expliqué, il s'agissait d'avoir une action qui fasse apparaître la dimension collective et quoi de mieux en matière d'équipements ?

Je rappelle que la Région finance des équipements et non pas des heures de cours, on est bien d'accord.

Cela n'empêche nullement les établissements, à ce stade, de discuter avec la Région. Il ne s'agit pas de se substituer à une politique d'établissement, pas le moins du monde. Il s'agit d'affirmer le démarrage d'une politique collective sur le site. Comme cela est indiqué ici, c'est un marqueur de cette politique qui correspond à des besoins que chacun a pu exprimer vis-à-vis de son établissement et que nous avons pu exprimer du point de vue de la COMUE.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Prévôt.- Nous n'avons pas répondu à la première question de Marc Neveu sur le volume communication. Il faut prendre la mesure de deux choses.

Premièrement, dans cette enveloppe, il y a des crédits d'étude pour réfléchir avec les établissements membres sur la communication que devra avoir UBFC. Un bureau d'études doit nous accompagner sur ce sujet qui pose toute une série de questions qui ne sont pas neutres. Ce qui est coûteux dans l'enveloppe, c'est la signalétique pour qu'UBFC apparaisse sur tous ses sites. Je parle d'une présence sur les bâtiments, sur la voirie et d'une communication large. Pour se sentir appartenir à UBFC, encore faut-il qu'elle soit visible partout. Cela pose la question de savoir si nous collons un simple *sticker*, comme nous le proposerons dans une première période. Ensuite, dans une deuxième période, il faudra déterminer une signalétique cohérente : allons-nous aller vers une communication commune ou vers une évolution collective de nos chartes graphiques ? D'où la question du logo qui pourrait évoluer. On ne va pas discuter avec les établissements sur l'évolution de leur propre communication sans qu'UBFC se pose la question de changer la sienne. L'idée est d'ouvrir un échange pendant l'année à venir de façon à aboutir à une stratégie de communication commune et concertée. Ce qui nous permettra ensuite de déployer sur plusieurs années une stratégie de communication intégrée.

Il s'agit de se donner la possibilité d'échanger et de réfléchir pour justement éviter de dépenser de l'argent en changeant quelques panneaux et quelques indications sur les bâtiments pour s'apercevoir, huit mois plus tard, qu'il faut changer la signalétique de façon plus profonde. Il s'agit d'éviter de dépenser de l'argent public inutilement la première année. Cela nous laisse du temps pour réfléchir et nous faire aider sur ces questions. Il s'agit surtout de le faire en concertation avec les établissements. On vient de le découvrir pour l'ESC mais d'autres établissements pensent également à changer leur identité visuelle. C'est sûrement l'occasion de discuter avec eux pour que ce soit cohérent avec ce que nous faisons au niveau de la COMUE.

C'est l'esprit des 247 000 € qui sont très faibles au regard du coût de la signalétique sur les bâtiments et les voiries. Cette enveloppe peut paraître importante mais elle est assez contrainte sur ce premier volet.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote sur l'autorisation de sollicitation des subventions dont nous avons discuté auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 6 abstentions.

Mme Benoist.- Ce serait bien que tu donnes les résultats des votes à voix haute. On ne peut pas tourner la tête.

M. Chaillet.- Je viens de le dire mais peut-être pas assez fort. Pardon. Il y a 6 abstentions.

M. Prévôt.- 21 voix "pour" et 6 abstentions.

4. Régime indemnitaire des agents UBFC

M. Chaillet.- Nous allons passer au point suivant. Vous m'avez autorisé à inverser deux points. Le point suivant concerne le régime indemnitaire des agents de l'UBFC pour l'exercice 2016.

Je vais exposer un élément politique avant de laisser Sylvie Gigarel en parler. Les éléments figurent dans le rapport.

Les données du problème sont les suivantes. Une COMUE, que ce soit celle-ci ou une des 19 autres COMUE de ce pays, est donc un regroupement d'établissements. Je ne vous apprends rien. Chaque établissement a des régimes indemnitaires différents de son voisin. Je ne vous apprends rien non plus. C'est le premier élément.

Deuxièmement, une COMUE n'est pas aux RCE, pas encore. Tout cela est complètement piloté par l'État, en l'occurrence via le rectorat. L'État alloue une enveloppe indemnitaire qui est une contrainte avec laquelle nous devons faire.

Notre volonté politique est évidemment de faire en sorte que les agents d'UBFC ne soient pas défavorisés par rapport aux collègues des établissements membres tout en tenant compte de ce régime indemnitaire contraint.

En nous livrant à cet exercice, et c'est la proposition que nous faisons aujourd'hui, nous sommes parvenus à remonter le régime indemnitaire des personnels à un niveau correspondant à celui de l'UTBM avec qui nous partageons le CT. Pour cela, il a fallu batailler pour que le ministère nous alloue une enveloppe indemnitaire un peu supérieure à celle qu'il nous avait allouée au départ. C'est la raison pour laquelle nous avons dû surseoir lors du précédent conseil d'administration. Le CT avait en effet rendu un avis défavorable parce qu'il était compliqué de faire les choses telles que nous le souhaitions dans cette enveloppe indemnitaire.

La volonté politique est de remonter le régime indemnitaire des personnels et de le remonter au fil des ans autant que faire se pourra. L'objectif est de parvenir à terme autour de la médiane des régimes indemnitaires pratiqués dans les établissements. Nous sommes au début de ce processus avec un exercice d'équilibre entre le régime indemnitaire alloué par le ministère que nous avons pu légèrement augmenter et cette volonté politique.

Je laisse la parole à Sylvie Gigarel.

Mme Gigarel.- Le régime indemnitaire en vigueur jusqu'à présent à UBFC n'embrassait pas le RIFSEEP, un dispositif prévu par le décret du 20 mai 2014. Ses décrets d'application, en fonction des corps et des filières, se sont égrenés sur les années 2014 et 2015.

Aujourd'hui, la refonte du régime indemnitaire vise à mettre en place le RIFSEEP au niveau d'UBFC pour les agents de la filière AENES. Elle vise également à revaloriser les agents de la filière ITRF. Pour cette filière, la mise en place du RIFSEEP devrait intervenir à compter du 1^{er} septembre 2017.

Lorsqu'on met en place le RIFSEEP selon les préconisations du ministère, il faut classer les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps et d'un même statut d'emploi au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants : les fonctions d'encadrement, de pilotage ou de conception ; la technicité, l'expertise, l'expérience ou les qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions ; les sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel.

Le classement a été effectué pour UBFC. Dans le document qui vous a été transmis, vous pourrez constater que nous avons identifié 21 fonctions. Ce qui est supérieur au nombre d'agents en poste à UBFC, tout simplement parce que nous avons voulu bâtir un cadre suffisamment large qui permette d'intégrer autant que de besoin les futures arrivées.

Ce travail a été réalisé en essayant d'avoir une vision prospective des recrutements à intervenir mais en prenant également en considération le fait que certains agents exercent des fonctions de la filière ITRF mais que ces fonctions pourront peut-être, dans l'avenir, être exercées par des AENES. D'où ce cadrage relativement large.

Le travail réalisé sur le RI vise à augmenter la situation actuelle des agents. Ce qui n'était pas aussi évident que cela dans la mesure où nous ne sommes pas aux RCE, nous avons donc dû renégocier l'enveloppe.

Les montants qui vous sont proposés aujourd'hui ont été calculés pour saturer l'enveloppe 2016. Nous avons bénéficié d'un abondement complémentaire du ministère qui a permis de saturer l'enveloppe 2016. Il ne sera donc pas possible, compte tenu de la contrainte financière, de verser un complément indemnitaire annuel, comme cela peut se faire dans le cadre du RIFSEEP.

Il vous est demandé de vous prononcer sur ces propositions qui ont été présentées ce matin au comité technique commun avec l'UTBM. Le CT a émis trois avis favorables et deux abstentions.

M. Chaillet.- Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce sujet ?

Mme Sinanidès.- Je souhaitais savoir s'il y a eu un travail de rapprochement avec les autres partenaires. En matière de grille, selon les différentes catégories et à fonctions identiques, les montants peuvent-ils différer d'un partenaire à l'autre, en particulier universitaire ?

M. Chaillet.- Les montants sont vraiment très différents d'un partenaire à l'autre. C'est une situation qui est largement partagée par toutes les COMUE françaises. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous rapprocher d'une médiane sur l'ensemble des établissements.

M. Rollin.- Un certain nombre d'éléments m'ont interpellé dans le document. Premièrement, il y a l'obligation que chaque agent percevant des indemnités ne perde rien au moment du passage au RIFSEEP. Cela aurait été bien d'avoir un tableau comparatif pour statuer et vérifier qu'on est bien dans ce cadre et que les agents actuellement en exercice au sein d'UBFC ne perdront rien puisque c'est une obligation dans le cadre du décret.

A-t-on cette assurance ?

Mme Gigarel.- Oui, c'est le cas. La délibération sur le régime indemnitaire du mois de septembre 2015 a identifié le régime indemnitaire des 16 agents en poste à l'époque. Si vous reprenez cette délibération, vous constaterez que les montants servis en 2015 sont largement inférieurs à ceux qui sont proposés aujourd'hui.

M. Rollin.- D'accord. Ma deuxième question concerne la démarche. Au départ, je n'avais pas compris comment on arrivait à 21 postes alors qu'il n'y a pas autant de postes actuellement à la COMUE. Or, le décret parle clairement de fonctions identifiées. Vous nous proposez ici un régime indemnitaire alors que nous n'avons pas encore voté la campagne d'emplois. Dans la campagne d'emplois que vous nous proposez, vous n'indiquez pas à quel grade et à quelle fonction vous recrutez les agents. On nous fait donc passer des régimes indemnitaires sur des postes factuels, dont on ne sait même pas à quoi ils vont correspondre dans le futur.

Je rappelle que le décret demande très clairement que la mise en place du RIFSEEP s'appuie sur une cartographie des postes et des fonctions exercées à ce moment-là, la cartographie devant être mise à jour régulièrement au moment des nouveaux recrutements. C'est au moment du recrutement et non pas au moment de la prospective sur les années futures.

Il y a donc là une problématique pour un certain nombre de postes dont on ne sait pas véritablement quelles fonctions vont être exercées. Dans le décret du RIFSEEP, c'est la fiche de poste qui détermine le classement. La fiche de poste ne peut être réalisée qu'à la prise de fonction de l'agent. C'est la partie qui me dérange.

Vous faites un comparatif entre le RIFSEEP et les primes recherche pour les personnels ITRF alors que ce sont deux régimes indemnitaires complètement différents qu'on ne peut pas comparer. Le décret du RIFSEEP vise clairement à mettre toutes les primes actuelles de l'AENES dans ce système alors que les autres primes comme celles des personnels de l'ITRF peuvent continuer à courir. Une fois que le régime RIFSEEP sera instauré pour l'AENES, plus aucune autre prime ne pourra être versée à ces personnels alors que d'autres primes complémentaires peuvent continuer à être versées aux personnels ITRF.

Dans ce document, nous n'avons pas de véritable cartographie des emplois de l'UBFC. On ne sait pas quels critères ont été mis en valeur par rapport à d'autres pour chacun des emplois. Un peu plus loin dans le tableau des postes, on se demande pourquoi untel est classé à tel niveau par rapport à un autre. Je ne vois pas la différence et le classement n'est pas justifié.

Par principe dogmatique, je voterai contre le principe même du RIFSEEP. On continue, au niveau du ministère, à nous battre pour que le RIFSEEP soit réamendé. C'est pour cela que les décrets d'application pour les ITRF ne sortent pas pour le moment car ils ne savent pas comment les mettre en place.

M. Chaillet.- Je comprends mais cela s'impose à nous. Nous sommes obligés d'en tenir compte.

M. Rollin.- La cartographie fait état de postes qui n'existent pas actuellement à la COMUE et on ne connaît pas les niveaux de recrutement.

M. Chaillet.- La plupart des postes qui sont indiqués ici existent. Il ne s'agit pas de dire que c'est une projection complète. L'essentiel des postes qui sont là existent, il s'agit de personnes physiques qui travaillent tous les jours à la COMUE aujourd'hui.

M. Rollin.- Il n'y a pas 21 postes à la COMUE actuellement.

M. Chaillet.- Non. Il est vrai que nous avons ajouté les postes futurs.

M. Rollin.- Je parle de ceux-là.

M. Chaillet.- Nous avons ajouté les postes prévisionnels dans ce tableau pour éviter d'y revenir tout le temps.

M. Rollin.- C'est le principe même du décret du RIFSEEP qui dit que la cartographie doit être mise à jour régulièrement justement au moment de l'intégration, sachant que le RIFSEEP s'applique.

Il faut tout de même comprendre le système. Le principe du RIFSEEP est que l'on peut mettre des planchers et des plafonds. Pour revenir au principe, les agents avaient un certain montant indemnitaire avant le passage au RIFSEEP, ils ne doivent pas le perdre. Ce qui ne veut pas dire qu'on doit mettre le suivant au même niveau. L'établissement peut vouloir le faire mais on peut lui mettre moins, on peut lui mettre zéro. Les nouveaux ne sont plus soumis aux critères du même niveau.

M. Chaillet.- C'est vrai.

M. Rollin.- C'est pour cela que la cartographie se met à jour à chaque fois. Cela permet de revoir la cartographie constamment. Et dans les délibérations, on vote la cartographie des emplois et le montant des primes.

M. Prévôt.- J'entends les remarques. Je plaide coupable car c'est moi qui l'ai demandé ou suggéré. L'idée était que le conseil ait une vision d'ensemble des postes susceptibles d'arriver ici dans l'année à venir.

Comme l'ont dit le Président et Sylvie Gigarel, étant donné que nous ne sommes pas encore aux RCE, notre enveloppe indemnitaire est contrainte. Nous devons être en mesure d'évaluer si ce que nous décidons en matière de régime indemnitaire en 2016, nous serons en capacité financière de le couvrir en 2017. Cela nécessite d'estimer le nombre et la nature des postes ainsi que leur classement. Je suis d'accord avec vous sur le fait que cela passera en conseil et en CT. Le but était d'avoir une vision prospective sur la décision que nous prenons en 2016 qui aura un impact en 2017. De fait, les agents qui bénéficient d'un régime indemnitaire en année n ne peuvent pas baisser de régime indemnitaire en année $n + 1$. C'est de bonne transparence et de bonne gestion que d'évaluer nos capacités financières de tenir en 2017 des engagements pris en 2016.

Mais j'entends vos remarques sur le fait que nous devons, pour chaque recrutement, identifier clairement ce poste et où il se situe dans la grille proposée.

Mme Gazelle.- J'avais deux questions et une remarque.

Est-ce qu'il s'agit des régimes indemnitaires uniquement pour les titulaires ou est-ce que les contractuels ont exactement la même prime sans diminution, comme cela se fait dans certains établissements ?

D'autre part, qu'est-ce qui est fait au niveau de la NBI ? Est-ce que des points de NBI ont été attribués à la COMUE ? Ce sont des points d'indice supplémentaires qui sont ajoutés pour certaines missions.

Ma remarque concerne l'équivalence qui est mise entre les types de primes ITRF et RIFSEEP concernant les ingénieurs de recherche, même si on ne doit pas les comparer. Le corps des attachés correspond plus au corps des ingénieurs d'études. Le corps des ingénieurs de recherche se trouve largement en dessous pour un niveau de recrutement qui est très différent. Je trouve que ce n'est pas très comparable, je ne vois pas l'équivalence entre les primes.

Mme Gigarel.- Il y a une convergence à terme.

Mme Gazelle.- Il y a une convergence à terme mais, pour l'instant, on en est très loin. Quand il s'agit d'une différence de 150 € ou de 200 € par mois, j'estime que, sur 400 €, ce n'est pas une équivalence.

Mme Gigarel.- Sur les contractuels, le rectorat qui gère notre masse salariale nous interdit de verser du régime indemnitaire aux contractuels.

Mme Gazelle.- Cela ne concerne donc que les titulaires, d'accord.

Mme Gigarel.- L'enveloppe NBI attribuée aux COMUE est une enveloppe qui ne concerne qu'un seul agent à savoir le DGS.

M. Rollin.- Et c'est statutaire.

Mme Ardoin.- Madame Gigarel, pourriez-vous reformuler ce que vous venez de dire ? Je n'ai pas bien entendu.

Mme Gigarel.- Aujourd'hui, pour les agents contractuels, il est impossible aujourd'hui de verser un régime indemnitaire. Le rectorat qui réalise le contrat nous interdit de proposer un régime indemnitaire.

M. Chaillet.- Ce qui vous est présenté aujourd'hui vise vraiment le meilleur pour les agents. C'est une revalorisation par rapport à l'existant pour l'ensemble des agents avec les contraintes d'une enveloppe indemnitaire que nous avons pu un peu réévaluer, sachant qu'on ne peut pas monter au plafond. Le fait d'indiquer les prochaines natures de poste dans le tableau permettait de faire une projection sur 2017 pour garantir que nous pouvons l'assumer également en 2017.

Mme Courbet.- J'ai une question sur la pérennité de cette enveloppe que vous avez renégociée pour 2016. Est-ce qu'elle sera maintenue sur 2017 ?

M. Prévôt.- Elle sera bien entendu pérennisée mais des postes vont arriver. Il faudra donc renégocier le volume général. J'espère bien que notre enveloppe indemnitaire de 2017 sera supérieure à celle de 2016 dans la mesure où des personnes vont arriver au cours de l'an prochain.

Mme Courbet.- L'ENSMM n'est pas aux RCE non plus et l'enveloppe indemnitaire n'augmente pas forcément en fonction du nombre de personnels recrutés ou du niveau de recrutement.

Mme Gigarel.- Tout dépend de la typologie.

Mme Courbet.- Je tiens juste à le préciser car vous allez fixer des niveaux qui sont très élevés pour certaines catégories. J'ai comparé par rapport à l'ENSMM. Cela dépend des établissements, comme Nicolas l'a dit tout à l'heure. Certains niveaux sont très élevés et il va falloir tenir la voilure dans les années à venir. Ce sont des questions à se poser.

Au niveau de l'ENSMM, on voit bien que l'enveloppe indemnitaire n'évolue pas, même s'il y a des changements de corps, des promotions de corps ou de grade au cours des années qui suivent. Il faut donc être très vigilant. Il est bien de saturer sur la première année pour les agents mais il faut aussi penser à l'avenir.

M. Chaillet.- Tout cela est vrai, personne ne peut le nier. En négociant cette augmentation d'enveloppe sur 2016, nous avons également entamé les choses sur 2017. Mais personne ici ne peut signer "de son sang" le fait d'être sûr du coup.

Mme Courbet.- Nous vivons exactement les mêmes choses, c'est pour cela que je me permets de faire la remarque.

M. Chaillet.- C'est tout à fait juste.

Il y a un second élément de réponse qui est qu'il va falloir que nous passions aux RCE.

M. Prévôt.- Je vais terminer ma réponse. Les propositions qui sont faites sont très en deçà de la médiane des régimes indemnitaires donnés par l'ensemble des établissements membres. Je voudrais tout de même que nous soyons clairs. Nous ne sommes pas en train de "raser gratis", loin de là. La condition des régimes indemnitaires des agents à l'UBFC est très inférieure à la médiane et à la moyenne des régimes indemnitaires donnés par l'ensemble des établissements membres.

Cela signifie concrètement que les postes UBFC sont aujourd'hui moins attractifs que dans une grande partie des établissements de la COMUE. C'est un premier élément d'appréciation.

Le deuxième élément d'appréciation va dans le sens de votre remarque. En effet, dans les compétences de la COMUE, un nombre important de compétences dites coordonnées nécessitent d'avoir des agents en situation de pouvoir coordonner des activités menées dans les établissements membres. Cela implique des catégories d'emploi qui ne sont pas du tout de la même structure qu'un établissement classique en ce qui concerne la répartition des catégories A, B et C. Il faudra prendre cet élément en considération pour négocier avec le ministère sur le régime indemnitaire.

Si nous avons des postes infructueux à UBFC, il faut s'interroger pour en connaître les raisons. De fait, c'est probablement parce que les conditions que nous offrons sur le plan salarial ne sont pas suffisamment attractives par rapport à ce qui existe ailleurs. Il faut donc aussi prendre cela en considération pour les postes que nous ouvrons. Il faut trouver un bon équilibre.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Gazelle.- Je souhaitais rapprocher cela au poste d'ingénieur de recherche en Informatique. Le concours est peut-être infructueux parce que les candidats se renseignent sur les primes. Vu leur niveau, il est difficile d'attirer les bons candidats en restant à ce montant car on est largement en dessous. Autant pour les catégories B et C, on est au-dessus de la médiane, on est très en dessous pour la partie relative aux ingénieurs de recherche.

Mme Gigarel.- Il faut savoir que l'arrêté du 30 octobre 1986 prévoit une disposition. En général, le montant indemnitaire correspond, dans une enveloppe égale, au double du taux moyen calculé par corps. Dans certains cas, il est possible, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, d'octroyer des attributions individuelles qui dépassent ce doublement de l'enveloppe. Cette possibilité pourrait donc être effectivement utilisée dans des circonstances où UBFC aurait du mal à recruter sur certains types de poste.

M. Rollin.- C'est tout de même encadré. Cela ne se fait pas comme cela.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques à ce sujet ?

M. Rollin.- J'ai une question, puisqu'on va passer au vote. On va voter ou pas la proposition. Vous parlez du RIFSEEP, on parle de l'instauration de IFSE, de l'indemnité pour les personnels recherche et formation. Est-ce qu'on vote en même temps l'instauration, sans forcément une activation, du CIA qui est le Complément Indemnitaire Annuel ?

Mme Gigarel.- C'était ce qui était proposé dans le texte sachant qu'il est facultatif et conditionné à la disponibilité de l'enveloppe.

M. Rollin.- Cela implique également de connaître les critères, ainsi que ceux de

l'attribution du CIA. On n'en entend pas du tout parler ici alors que le décret en parle.

Mme Gigarel.- C'est sur la base des évaluations.

M. Rollin.- Le décret met aussi les critères en avant. Or, vous n'indiquez pas les critères du CIA.

M. Chaillet.- Pour cette année, on sature l'enveloppe indemnitaire.

M. Rollin.- On ne vote donc pas l'instauration du CIA.

À partir du moment où on propose au conseil d'administration de la COMUE l'instauration d'un complément indemnitaire et qu'on n'a pas les critères sur lesquels il sera alloué, je demande qu'on ne vote pas l'instauration de ce complément. C'est important.

M. Prévôt.- On peut exprimer le désir du conseil d'administration d'ouvrir un CIA, mais comme l'enveloppe indemnitaire est consommée pour 2016, il ne s'appliquera qu'en 2017. Je pense que c'est dans l'intérêt des agents qu'un avis favorable du conseil d'administration soit donné sur le fait qu'ils puissent avoir un CIA pour 2017.

Si votre proposition est de le délier et d'attendre l'année prochaine pour voter le CIA avec les critères, je n'y suis pas défavorable.

M. Chaillet.- De toute façon, cela ne change rien pour cette année.

M. Rollin.- Ce n'est pas pour cette année. Une fois que vous l'avez voté, il est instauré. Dans 10 ans, il sera toujours là. Une fois qu'il est voté, il est instauré.

M. Chaillet.- On ne s'est pas compris.

M. Rollin.- Si vous instaurez le CIA maintenant, même si nous ne l'enclenchons pas, vous pourrez l'enclencher en 2017 si vous voulez, il est voté par le CA

M. Chaillet.- Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Cette année, ayant saturé l'enveloppe indemnitaire, si on délie les choses, cela ne changera rien pour cette année. C'est juste ce que j'ai voulu dire. Cela ne correspond pas tout à fait à votre interprétation.

Y a-t-il d'autres interventions sur le fait de délier les deux ? Il n'y en a pas.

M. Prévôt.- Sur la demande de délier les deux, on repousserait à 2017 le vote du CIA au niveau du principe et de ses critères. Est-ce que cela vous convient ? (*Approbaton générale*).

M. Chaillet.- Nous allons donc mettre au vote uniquement le régime indemnitaire et non pas le CIA puisque tout le monde est d'accord avec cette proposition de vote. Je mets donc au vote tout de suite le régime indemnitaire qui vous est proposé.

Qui est contre ? 4 voix.

Qui s'abstient ? 10 voix. On va vérifier.

Qui est pour ? 11 voix.

Mme Traxer.- Ça ne va pas. Il en manque deux puisque cela ne fait que 25.

M. Chaillet.- Excusez-moi, je comptais et je n'ai pas voté.
Nous allons refaire le vote des voix "pour" si vous le voulez bien. Relevez le bras.
Qui est pour ? 12 voix.

Mme Gigarel.- Il en manque puisque vous êtes 27.

M. Prévôt.- Nous avons identifié les voix "contre" : 4. Cela fait 16 votes avec les 12 voix "pour".

M. Chaillet.- Quelles sont les abstentions ? 10 abstentions.

Mme Gigarel.- Vous devriez être 27 votants avec le Président.
Qui ne prend pas part au vote ? On n'a pas posé la question.

M. Robert.- Je ne prends pas part au vote.

M. Chaillet.- Vous n'êtes pas compris dans les 27.
Nous sommes bien 27 votants. Il manque donc une voix.
Personne ne sort, on recommence !
Qui est contre ? 4 voix. On est d'accord.
Qui s'abstient ? 10 abstentions. On est d'accord.
Qui est pour ? 13 voix.
Merci !

5. Primes pour charges administratives

M. Chaillet.- Le point suivant concerne les primes pour charges administratives des collègues en responsabilité au sein de la COMUE. Olivier Prévôt qui n'est pas élu CA va sortir pour ce point.

(Départ de M. Prévôt)

M. Chaillet.- Je ne vais pas relire le rapport que vous avez reçu. Je vais simplement le contextualiser. Il s'agit des primes pour l'exécutif de la COMUE. Ce sont des montants maximums, sachant que c'est en CA restreint que seront votés les montants individuels.

Pour être complètement transparent, ma proposition était de proposer une prime et une décharge pour les vice-présidents. En effet, être vice-président d'un établissement qui se monte est un travail de titan. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici. Être vice-président de la COMUE, c'est instruire les dossiers, prendre des décisions et faire le travail à la suite en permanence. Sachant que beaucoup de sujets se bousculent, ils arrivent tous en même temps : le transfert des écoles doctorales, les différents éléments de rapport que nous devons faire, la structuration, la recherche qui se lance, la formation, etc. C'est donc un réel travail et je tiens à le dire ici. Je l'avais déjà dit mais je le répète. Je remercie d'ailleurs vraiment cet exécutif de mettre autant d'énergie pour avancer dans des délais extrêmement contraints sur l'ensemble de ces sujets.

Ma proposition était donc celle-ci, à l'image d'ailleurs de deux COMUE françaises que

j'ai consultées. Elles appliquent une prime pour charges administratives de la COMUE ainsi qu'une décharge de service sur laquelle la COMUE n'a pas de prise. En effet, je rappelle que ce sont des collègues des établissements et que nous ne pouvons pas agir sur les décharges de service. Nous pouvons simplement les financer au tarif horaire habituel.

Le Conseil des membres n'a pas souhaité cela. Nous sommes pour le moment sur une proposition d'une prime pour charges administratives qui pourra être convertie pour les collègues qui le souhaiteront en décharge de service auprès de leur établissement. Le tableau de PCA maximum vous est présenté mais ce sera ensuite décidé individuellement en CA restreint.

Je vous laisse la parole sur ce sujet.

M. Neveu.- J'aimerais juste avoir une confirmation de ce que tu viens de dire. Cela signifie que les PCA sont bien convertibles par le collègue qui le souhaite en décharge de services auprès de son établissement.

M. Chaillet.- C'est cela.

M. Neveu.- C'est une condition qui était fondamentale pour moi. Ce qui nous manque le plus, c'est le temps. On ne peut pas se découper ou travailler toutes les nuits. Je pense donc que c'est important. En même temps, on sait bien que les collègues ont des choix à faire quant à garder ou pas un certain nombre d'enseignements qui leur tiennent à cœur.

Je pense qu'il est nécessaire d'inscrire cette possibilité de décharge de service. C'est important pour éviter que les collègues craquent. C'est vraiment fondamental.

Les décharges de services pour les deux premières fonctions sont de l'ordre de 160 heures ETD environ. Cela représente un service presque complet. Je n'en suis pas choqué vu la nature du travail actuel. Si cela n'avait pas été convertible, j'aurais voté contre.

M. Trichard-Comparot.- C'est la loi.

M. Neveu.- Je préfère que l'on soit bien d'accord avec cela.

M. Chaillet.- Je te remercie de cette intervention. Je suis totalement d'accord avec toi. Ce qui fait défaut en première instance, c'est très clairement le temps. Pour assumer l'ensemble des fonctions, il est indispensable de disposer de temps. Mais je répète que ma proposition était d'y ajouter une décharge. Ce n'est pas parce que je jugeais cela comme un dû mais parce que d'autres COMUE adoptent ce type de fonctionnement dans le cadre de l'établissement qui se monte. Mais ce n'est pas la proposition qui vous est faite aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Gazelle.- Cette prime rentre-t-elle aussi dans l'enveloppe de régime indemnitaire ?

M. Chaillet.- Non.

Mme Chauveau.- Comment seront abondées ces primes ?

M. Chaillet.- Sur le budget d'UBFC.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Peyron.- J'ai une question suite à l'explication que tu nous as proposée sur ton choix de départ. C'est une question que nous avons déjà posée. Je m'interroge vraiment sur le poids du conseil des membres dans l'orientation des fonctions.

Concrètement, cela veut dire qu'on ne voit jamais en CA les points sur lesquels le conseil des membres n'est pas d'accord.

M. Chaillet.- C'est pour cela que je le dis.

Mme Peyron.- Je ne suis pas d'accord là-dessus. Ce n'est pas au conseil des membres à diriger ou à voter la politique budgétaire de la COMUE.

M. Chaillet.- J'entends bien. C'est pour cela que je vous propose des PCA. La COMUE ne peut pas intimer l'ordre aux membres de donner des décharges.

Mme Peyron.- Mais je trouve cela fortement regrettable. Je sais bien qu'il y a la question de l'autonomie des établissements mais cela me pose tout de même question. Dans toutes les décisions qu'on prend au niveau du fonctionnement de la COMUE, c'est d'abord la décision du conseil des membres. Ensuite, on consulte et on demande l'avis du conseil d'administration. Cela me gêne.

M. Chaillet.- En tant que conseillers et membres du CA d'UBFC, vous pouvez vous prononcer sur la PCA maximum. Cela vous appartient. Si vous la jugez insuffisante, cela vous appartient aussi.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Traxer.- Le budget ne nous appartient pas spécialement, il faut qu'il suive.

Mme Courbet.- Ce sont les établissements qui financent.

M. Chaillet.- Sabine, si on dit systématiquement que ce sont les établissements qui financent, ce qui est vrai pour une partie, il n'y a pas besoin de conseil d'administration et on arrête tout. Cela dit, c'est tout à fait vrai pour partie. Cela finance un travail. On parle bien ici du travail des collègues pour leur activité de vice-président. Ils exercent à un temps plus que plein les missions qui sont les leurs.

Mme Legeard.- Ne peut-on pas demander au Conseil régional de financer ces primes qui seraient tout à fait utiles pour la construction collective de cette COMUE plutôt que de financer du matériel ? (*Rires*)

Mme Chauveau.- Par rapport au montant de ces primes, un travail a été fait, mais cela n'a rien à voir, sur ce qui se passait à l'échelle des établissements pour les personnels administratifs. Pour ce que j'en sais concernant l'UTBM, on pourrait tous venir demain matin prendre des charges de VP à UBFC, il n'y a pas de problème vu les montants !

Est-ce que des rapprochements ont été faits, notamment avec les deux gros établissements de la COMUE ?

M. Chaillet.- Bien sûr. C'est la même réponse que tout à l'heure : ces régimes sont

radicalement différents entre les deux établissements.

Mme Chauveau.- Il y en a un qui est en dessous et l'autre au-dessus.

Mme Legard.- Il y en a un qui est très au-dessus et l'autre très en dessous.

M. Trichard-Comparot.- Et le nôtre est très en dessous.

M. Chaillet.- On peut effectivement considérer que les charges de vice-présidence d'un établissement tel qu'une université pluridisciplinaire sont aussi des charges très lourdes. Ce que je dis ne minimise pas le travail des exécutifs des établissements qui pourraient être aussi rémunérés à leur juste valeur. Il ne nous appartient pas de faire ce travail. En tout cas, c'est radicalement différent.

Est-ce que vous avez des commentaires ou des souhaits par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

Si ce qui vous est proposé là vous convient et s'il n'y a plus de remarque, nous allons passer au vote. Nous sommes donc bien 27.

Mme Gigarel.- Nous ne sommes plus que 26.

M. Chaillet.- Nous sommes donc 26.

Qui s'oppose à cette proposition ?

Qui s'abstient ? 6 abstentions.

Qui est pour ?

On me dit que je n'ai pas commencé par demander qui ne prenait pas part au vote.

Mme Attuel-Mendes.- Il y a un VP présent, il devrait dire qu'il ne prend pas part au vote.

M. Chaillet.- C'est juste.

Qui ne prend pas part au vote ?

Nous sommes bien 26 votants.

Mme Gigarel.- Il y a 20 voix "pour".

M. Chaillet.- Merci. Nous allons faire revenir Olivier Prévôt.

(Retour de M. Prévôt dans la salle du conseil)

6. Débat d'orientation budgétaire 2017

M. Chaillet.- Nous passons au point concernant le débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire est un moment de discussion et de débat comme son nom l'indique. Nous aurons l'occasion au prochain CA de parler du budget primitif sur 2017.

Les chiffres qui vous sont donnés à ce stade sont encore estimatifs, ils méritent d'être affinés. Ils vous donnent les grandes orientations de ce que nous souhaitons faire pour 2017. Ce débat d'orientation budgétaire est orienté sur les missions qui sont les nôtres. C'est la raison pour

laquelle il est structuré en compétences transférées et compétences coordonnées de manière à bien mettre en face les éléments de notre mission et ceux de notre politique.

Vous avez également le document, je vais vous en faire un rapide résumé.

Dans le domaine des compétences transférées, il y a la mission doctorale qui fera l'objet d'un point cet après-midi. Il s'agit de la définition et de la mise à œuvre de la politique doctorale et de la politique relative à l'HDR conformément aux statuts d'UBFC. Il y a le partage d'accréditation, l'inscription, la répartition des contrats d'État, l'organisation des formations doctorales et la délivrance des diplômes.

Tout cela a bien avancé de façon à être opérationnel le 1^{er} janvier 2017. Cela s'inscrit dans une démarche où la question doctorale est tout à fait essentielle pour nous. Nous souhaitons la développer de la meilleure manière possible en garantissant à chaque doctorant une offre de formations accessibles sur l'ensemble du site et un ensemble de services identiques sur l'ensemble du territoire qui est, vous le savez comme moi, suffisamment vaste.

Certains éléments ont été mis en place pour ce transfert au 1^{er} janvier pour la délivrance du diplôme. À partir du 1^{er} janvier 2017, si nous sommes accrédités, nous serons en mesure de délivrer le doctorat UBFC aux doctorants qui sont, à ce jour, inscrits dans les établissements. Le parchemin sera "Doctorat UBFC préparé à" suivi du nom de l'établissement dans lequel le doctorat a été préparé. Notre demande vis-à-vis du ministère était de mettre cela en place dès le 1^{er} janvier 2017. Ceci a été bien reçu et tout à fait accepté. Idem pour l'HDR. Cette mission doctorale est importante à nos yeux.

Je vous donne quelques éléments chiffrés.

Les droits d'inscription s'élèvent à 391 € par doctorant. Sur les 1 900 doctorants du site, 1 500 d'entre eux paient les droits d'inscription. En multipliant 1 500 par 391 €, cela doit donner pas loin de 610 000 € en arrondissant.

Cette somme va être reversée par les établissements qui perçoivent les droits d'inscription à UBFC qui assure, dès aujourd'hui, la mission doctorale nonobstant une somme de 50 € pour les questions de médecine, de solidarité étudiante et de bibliothèque qui relèvent d'un travail de l'établissement. Sur les 391 € 341 € sont reversés au final à UBFC par doctorant payant les droits d'inscription. La somme de 50 € est maintenue dans les établissements pour exercer les missions que je viens de citer, ce qui explique les 75 000 € de remboursement aux établissements.

Nous souhaitons offrir les meilleures conditions possibles à cette mission doctorale. C'est une vision des choses qui est partagée, j'en suis sûr, au niveau de l'exécutif d'UBFC. Nous devons en effet augmenter le nombre de poursuite d'études en doctorat sur le site. Nous devons le faire pour le pays.

Il y a, me semble-t-il, trois éléments forts mais non exclusifs, sur lesquels un site universitaire doit travailler pour contribuer au développement du pays au-delà de tout ce qui est fait par ailleurs. Il faut offrir à ce pays davantage de diplômés du doctorat parce que cela favorise la recherche, la R&D et l'innovation. Il y a également la question de l'entreprenariat pour créer de l'activité. C'est un autre bout de la même lorgnette. Le troisième élément est un élément sociétal très fort, c'est la formation tout au long de la vie. Je le dis assez rapidement mais ce sont trois éléments qui me semblent relever d'une vision de l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche pas uniquement du site mais pour le pays.

Pour ce qui nous concerne, nous avons en charge le doctorat. Nous sommes tout à fait sensibles à faire en sorte que le doctorat se poursuive tout d'abord dans les meilleures conditions et que les écoles doctorales, les doctorants et le bureau doctoral puissent travailler dans les meilleures conditions. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons augmenter le budget agrégé sur les écoles doctorales de 540 000 € à 600 000 € Ce qui représente une augmentation de 10 %

du budget des écoles doctorales. C'est le premier point.

Le deuxième point sur lequel je vais m'appesantir un peu concerne le transfert des contrats doctoraux à UBFC. Il s'agit des contrats doctoraux État. Il ne s'agit pas de transférer les contrats doctoraux qui sont déjà dans les établissements. Nous ne parlons que des néo-doctorants 2017. Les néo-doctorants 2017 seront tous inscrits à UBFC. Il y aura des doctorants en première année qui vont arriver sur de nouveaux contrats doctoraux État. Je parle bien de cette catégorie. Ces nouveaux contrats doctoraux État représentent 2 160 000 € lorsqu'on agrège cette masse salariale attribuée par l'État aux établissements sur les établissements UB, UFC et UTBM.

Je continue un peu pour donner une vision totale de cette question. À ce jour, l'État verse une masse salariale aux différents établissements, en l'occurrence à l'UB, l'UFC et l'UTBM. La question qui est posée et qui est d'ailleurs tout à fait acceptée par les membres est la suivante. Plutôt que de faire ainsi pour les reverser ensuite à UBFC, on pourrait regarder si l'État ne peut pas verser directement cette masse salariale à UBFC. On gagnerait un an. Il faut regarder la transition mais il ne s'agit que des néo-doctorants et non pas de la poursuite des contrats doctoraux qui sont en cours dans les établissements.

À cela s'ajoute une évolution qui date du 29 août 2016 des textes vis-à-vis du doctorat. Jusqu'à présent, les doctorants, pour faire de l'enseignement, disposaient d'un avenant. Cet enseignement était de 64 heures par an, pas une heure de moins ou de plus. Désormais, les doctorants peuvent exercer une activité annexe jusqu'à hauteur d'un sixième de leur activité principale. Ils peuvent notamment exercer une activité d'enseignement non pas de 64 heures mais de 1 à 64 heures par an. Cela donne un peu plus de flexibilité pour l'exercice des fonctions d'enseignement chez les doctorants qui sont importantes à plusieurs égards.

Il y a un deuxième élément qui change : cet exercice va se faire sur une base de vacances. Ce n'est pas un avenant de 64 heures par an et tant par mois pour réaliser cet avenant mais cela se fera sur une base de vacances. Le coût sera de 40,91 € sauf erreur de ma part, à multiplier par le nombre d'heures de cours exercées par le doctorant dans l'établissement.

Ce montant de 2 160 000 € concerne les contrats doctoraux "nus", c'est-à-dire sans enseignement. Deux solutions sont actuellement autorisées par la loi pour faire de l'enseignement pour un doctorant. Il y a une solution qui est pertinente pour une COMUE. Il s'agit de dire que la COMUE prend la masse salariale et établit les contrats doctoraux nus purement recherche pour les doctorants. Et, dès lors qu'un doctorant fait de l'enseignement dans l'un des établissements membres de la COMUE, cet enseignement fait l'objet de vacances avec une autorisation de cumul. C'est tout à fait possible dans la loi. C'est simple parce que cela évite d'avoir des flux financiers dans tous les sens. Néanmoins, il faut être complet dans le discours : c'est moins favorable socialement à l'étudiant puisqu'il ne bénéficie pas d'un avenant. Il faut donc bien aller jusqu'au bout des choses. Mais c'est une solution qui est permise et qui, dans le cadre d'un recrutement, est plus simple.

La deuxième solution est d'inclure dans le contrat du doctorant un volume d'enseignements qui peut être réévalué chaque année et faire l'objet d'avenants. C'est une solution possible mais elle nécessite des allers-retours financiers. Si c'est inclus dans le contrat et que le contrat est à l'UBFC, il va bien falloir que quelqu'un finance les heures de cours et il faudra donc transférer ce volume financier à UBFC.

Tout cela est en discussion avec les établissements membres sachant qu'ils sont, de leur expression, tout à fait d'accord pour rétribuer les heures de cours dans leur établissement sous la forme de vacances. Je veux tout de même que l'information soit complète, avec ma compréhension aujourd'hui de ce nouveau décret. Tout cela demande à être étudié.

Le second élément des compétences transférées concerne les crédits récurrents de la

recherche. Il s'agit de notifier les crédits récurrents, c'est-à-dire de développer une clé de répartition des crédits récurrents pour les laboratoires qui soit la même pour tout le monde. De plus, elle doit prendre en compte des éléments du site.

C'est un travail qui est initié à ce jour par le groupe des vice-présidents et des responsables recherche des établissements membres. Pour le moment, le travail a uniquement consisté à regarder les clés de répartition des uns et des autres. Le but est de voir quelle est la distorsion du paysage dans ces clés. Nous en sommes à ce stade.

Je rappelle que, dans les engagements de l'I-Site à un an, soit février 2017, il y a le fait que les crédits récurrents doivent être notifiés par UBFC. Tout cela est tout à fait cohérent. Le travail étant en cours, je ne vais pas m'engager plus avant que le travail mais il n'est pas pertinent de faire de grandes variations parce qu'on change de contrat en 2017. Il ne faut pas qu'il y ait des variations énormes et soudaines sur les crédits récurrents des laboratoires mais qu'il y ait tout de même une forme de stabilité et que les évolutions se fassent plus en douceur que cela.

Tout cela suggère une question sur où est l'argent des crédits récurrents. À ce stade, je ne peux pas vous le dire puisque nous n'en avons pas encore discuté avec les établissements membres. Il n'y a donc pas encore de mouvement financier sur cette question. Concernant l'enveloppe recherche pour les crédits récurrents décidés par l'établissement, nous n'avons pas encore discuté du fait qu'elle reste ou pas dans l'établissement. C'est pour cela que nous avons indiqué qu'il n'y avait pas de mouvement financier.

De toute façon, que ce soit dans les établissements ou que ce soit versé à la COMUE, c'est une opération blanche puisque c'est un reversement intégral aux laboratoires de leurs crédits récurrents. En 2017, nous devons nous inscrire dans une continuité sans variation soudaine et brutale des crédits récurrents dans les laboratoires.

Le premier point des compétences coordonnées concerne le portage et la coordination de projets structurants, notamment de projets PIA. Le premier d'entre eux est lié à l'I-Site Bourgogne Franche-Comté. Sur cet I-Site, vous avez vu tout à l'heure que 95 projets avaient été déposés. L'essentiel du financement de l'État sur l'I-Site est destiné à alimenter les projets. Il s'agit également d'instaurer de bonnes conditions de déroulement.

Cette somme de 2 289 000 € affectée pour 2017 dans le cadre de l'I-Site concerne les appels à projet, tous ceux dont nous avons parlé tout à l'heure : les masters, les Mooc, les projets interdisciplinaires, les projets blancs, les projets I-Site industrie, les fellowship. Il y a bien sûr la coordination et le suivi des projets qui représentent un gros travail.

Il y a également la question du développement à l'international. Ces masters doivent permettre de développer l'attractivité du site. Il faut développer une politique à l'international.

Il y a la question dont nous avons parlé tout à l'heure relativement à l'interopérabilité des systèmes d'information. C'est un gros sujet.

Et il y a la question de la communication et de la signalétique qui nous renvoie à ce dont nous avons parlé tout à l'heure.

C'est la somme affectée sur toutes ces questions dans le cadre de l'I-Site.

En ce qui concerne les masters cofinancés I-Site, notre proposition est de les faire porter par UBFC. Les étudiants de ces masters seront des étudiants UBFC inscrits à UBFC. Je parle de septembre 2017. Mais l'opération de ces masters sera entièrement faite dans les établissements avec leurs personnels, leurs locaux, leurs matériels et leurs fluides.

Les 250 € de droits d'inscription en master ont été multipliés par 30 étudiants, ceci en restant très en deçà de ce que nous pouvons attendre des recrutements 2017. Il peut y avoir plus d'étudiants. L'idée est de reverser intégralement les droits d'inscription des masters aux établissements parce que ce sont eux qui assurent intégralement la formation. Cela nous a semblé

logique et légitime de procéder de cette manière.

Ensuite, il y a ce qu'on va appeler des frais de gestion ou frais d'environnement qui sont de 8 % puisque les I-Site sont portés par l'ANR. Cela représente 182 000 € de frais de gestion qui sont à ventiler entre UBFC et les établissements membres. Ceci va s'inscrire dans un travail que nous aurons à faire avec les établissements membres sur l'ensemble des projets de recherche portés par UBFC. Là aussi, il en va en partie de même que pour les masters : l'opération d'un projet de recherche se fera dans les laboratoires, dans les locaux des établissements membres et avec leurs fluides, etc. Il est à nouveau légitime qu'une partie de ces frais de gestion retourne aux établissements. Tout cela doit s'inscrire dans une discussion globale sur les frais de gestion des autres projets et pas uniquement sur l'I-Site.

Ces 182 000 € ne sont pas encore ventilés entre UBFC et les établissements membres.

Un autre élément est important à comprendre. C'est la question des LabEx et des IDEFI. Ce point figure dans le règlement de l'ANR, ce n'est pas une nouveauté. C'était prévu ainsi dès le lancement de ces PIA, IdEx et I-Site. L'I-Site emporte, d'après le terme de l'ANR, les LabEx et IDEFI propriétaires du site. Cela ne veut pas dire que nous allons prendre l'argent des LabEx et des IDEFI du site pour l'accoler à l'I-Site et faire ce qu'on veut avec. Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Les financements en l'occurrence pour les deux LabEx Action et LipSTIC ainsi que pour l'IDEFI Talents Campus resteront fléchés sur leurs objets. On est bien au clair avec cela. Simplement, ils doivent être portés par l'établissement qui porte l'I-Site. Nous ne l'avons pas encore fait parce que nous sommes dans une phase de préfinancement. Mais, dès lors que le financement va s'installer, il faudra procéder de cette manière. Cela implique diverses choses sur la Fondation de coopération scientifique mais nous n'allons pas en parler aujourd'hui. La Fondation de coopération scientifique gère pour le moment l'argent des deux LabEx et de l'IDEFI en plus des EquipEx.

Les conseillers du CAC n'avaient pas tous compris que les LabEx et l'IDEFI dont le terme est fixé à 2019 seront prolongés pour les siècles des siècles sauf si l'I-SITE n'est pas prolongé. Je le répète donc ici. Ce n'est pas du tout comme cela que les choses vont se jouer. C'est très exactement l'inverse. Le fait du succès de l'I-Site à l'évaluation à 4 ans va entraîner le prolongement des financements des deux LabEx et de l'IDEFI. Autrement dit, ces projets sont en train de monter dans le même bateau et prolonger l'un revient à prolonger les autres. Vous voyez donc l'enjeu important que cela représente à cet égard. Je le redis pour être vraiment sûr que tout le monde ait bien compris les choses.

Ce transfert reste à étudier au moment du contrat de financement de l'I-Site au-delà du contrat de préfinancement et après la première évaluation à un an. Tout cela doit nous porter à une date située avant octobre d'après l'ANR. Ce sera donc autour l'été. Le transfert devra donc s'accompagner de la gestion de ces deux LabEx et de l'IDEFI.

Pour UBFC, ce sera à nouveau une opération blanche puisque ces financements resteront fléchés sur leurs objets.

Pour le numérique et la communication, il s'agit de compétences coordonnées. Je ne vais pas revenir sur le coup de pouce bienvenu de la Région sur ces sujets. Le financement de l'I-Site prévoit également une trajectoire du regroupement passant par l'appropriation de l'objet UBFC par tous et par la signalétique. Il s'agit de bien exprimer le fait que les établissements sont tous membres du même regroupement matérialisé par cette COMUE UBFC.

L'entreprenariat coordonné par UBFC est financé par le projet PEPITE qui passe par la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est également une opération blanche puisque le projet PEPITE dispose de son financement.

J'en ai presque terminé. Ensuite, je vous montrerai une ou deux simulations.

En ce qui concerne la contribution des membres, nous avons proposé un montant de 325 000 €aux membres. Je rappelle que tout ce qui concerne le budget doit passer par le conseil des membres, que c'est statutaire. Cela a été fait il y a 10 jours. Nous avons proposé une contribution des membres à 325 000 €sur un double argument.

Le premier argument était de ne pas augmenter la contribution des membres qui demeurait respectivement de 100 000 €pour l'UB et l'UFC et de 25 000 €pour les écoles en y incluant l'UTBM. Du fait de l'arrivée de l'ENSAM, il a été proposé d'augmenter cette contribution de 25 000 €selon un ticket équivalent à celui des écoles.

Cette proposition n'a pas été adoptée par le conseil des membres pour la raison suivante. Il a été souhaité que la règle des trois tiers soit respectée : un tiers pour l'université de Bourgogne, un tiers pour l'université de Franche-Comté et un tiers pour les écoles.

Le deuxième point concerne la subvention du Grand Dijon. Je n'ai pas les détails. Il s'agit d'une subvention indirecte de 30 000 € En effet, elle passe par une convention entre le Grand Dijon et l'université de Bourgogne. J'imagine qu'elle comporte un certain nombre de lignes dont l'une concerne une subvention à UBFC.

Je termine et tu pourras compléter.

M. Trichard-Comparot.- Je compléterai.

M. Chaillet.- Oui, ce sera bienvenu.

Vous voyez qu'elle est passée à zéro parce que le président de l'UB nous a dit que cela ne se ferait pas l'année prochaine. Vous avez tout l'état de mes connaissances sur le sujet et Sylvain Comparot pourra compléter utilement ce point.

La dernière chose concerne la subvention de la Fondation de coopération scientifique qui attribue 100 000 €à UBFC depuis 2015.

Mme Gigarel.- Le premier versement est intervenu en 2016 au titre de 2015.

M. Chaillet.- Le président de la FCS qui a été saisi de cette question a été très positif sur le fait de maintenir cette subvention.

Une importante subvention est cachée dans une partie immergée de l'iceberg : il s'agit des financements CPER et des financements des collectivités représentées par l'Agglomération du Grand Besançon/Ville de Besançon sur la question bâtiminaire.

Vous avez peut-être vu que nous disposons aujourd'hui de bureaux qui permettent d'accueillir et de faire en sorte que les collègues agents d'UBFC puissent travailler dans de bonnes conditions. Il est vrai que nous étions un peu à l'étroit. Il reste la question de la salle de conseil pour éviter de se tordre la tête en permanence pour se parler. Il y a aussi une question qui a été actée en 2015, concernant un bâtiment situé de l'autre côté de la rue, à savoir l'ancienne maison du directeur de l'Observatoire, qui sera dévolu à UBFC. Tout cela coûte évidemment beaucoup d'argent. Ce n'est pas indiqué ici mais il faut absolument le dire. C'est financé par l'État et la Région ainsi que par la collectivité du Grand Besançon pour nous permettre de disposer de locaux qui soient tout à fait convenables et pour réhabiliter des locaux existants.

J'espère avoir été complet. Tout cela aboutit au tableau où sont indiquées les grandes masses. Vous y retrouvez les différents éléments.

Nous n'avons rien indiqué en face des frais de gestion de l'I-Site puisque ce n'est pas encore déterminé. Les 182 000 €ne sont pas encore ventilés.

Nous avons indiqué 300 000 €pour la contribution des établissements membres.

Il y a quelques dépenses pour le fonctionnement d'UBFC. Nous utilisons un peu de chauffage, même si cela ne se sent pas forcément cet après-midi dans cet amphi. Nous utilisons aussi de la lumière, nous avons des frais comme toute structure. Comme vous le verrez dans les simulations, on reste autour de 8 % du budget global. Je pense que c'est particulièrement raisonnable et nous en sommes soucieux. C'est hors salaires.

Pour le fonctionnement d'UBFC, nous avons positionné 395 000 €. Il est compliqué de se projeter sur une année complète puisque nous n'en avons pas encore vécu dans la configuration actuelle avec des locaux opérationnels. Il nous faut donc nous projeter un peu.

Il y a évidemment des missions. Il nous arrive de nous déplacer les uns et les autres sur les différents sites ou à Paris. Il y a beaucoup de missions. Tout cela a un coût qu'il nous faudra estimer un peu plus précisément mais qu'il est difficile d'estimer à l'euro près aujourd'hui. Dans cette simulation, nous avons positionné un fonctionnement à 395 000 € par extrapolation de ce que l'on peut observer aujourd'hui. C'est peut-être un peu faible.

La prochaine simulation est indiquée ici. Elle est totalement factice mais je souhaitais vous la montrer. Nous avons positionné 50 % des frais de gestion I-Site. Sans anticiper sur ce qui n'est pas encore fait, cela vous permet d'avoir quelques simulations. Il faut bien qu'on le fasse. La moitié des frais de gestion I-Site, ce qui représente 90 000 €, sont affectés au budget UBFC.

Il y a la subvention de 30 000 € du Grand Dijon, sachant que ce ne sera peut-être pas le cas. S'y ajoute une contribution des membres à hauteur de 325 000 €. Ce qui nous permet de monter à un fonctionnement de 472 000 € qui fait toujours 8 % du budget global et de disposer de 128 000 €. On a l'habitude de dire que c'est « la poire pour la soif » mais ce n'est pas du tout l'objectif ici. On n'a pas spécialement soif ! Cela nous permettrait de mener un minimum de politiques, notamment sur les écoles doctorales. Cela peut être une aide aux contrats doctoraux. Cela peut être également du financement pour monter tel ou tel projet. Cela nous procurerait un petit volant sur les missions qui sont les nôtres pour avoir un début de politique incitative.

La dernière simulation est presque identique. La contribution des membres est ici à hauteur de ce qu'ils ont souhaité, soit 300 000 €. Cela permet de disposer, avec un fonctionnement d'UBFC à 472 000 €, de 103 000 € en équilibre de budget entre les dépenses et les recettes. Pour les mêmes raisons indiquées pour le tableau précédent, il s'agit de pouvoir alimenter la politique d'UBFC en disposant d'un petit volant pour cela.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet. Il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire. Débattons et discutons. Il n'y a pas de vote sur ce point. Le vote se fera sur le budget. Il s'agit d'un débat.

La parole est à vous.

M. Trichard-Comparot. - Merci Nicolas. J'apporterai juste quelques explications sur la subvention du Grand Dijon qui, effectivement, n'est pas une subvention UBFC. Il s'agit en réalité d'une convention université qui est une convention pluriannuelle entre l'université de Bourgogne, Dijon et le Grand Dijon. Elle existe depuis quelques années et elle a été renégociée il y a 2 ans.

Dans cette convention, il existe une ligne qui est un accompagnement du Grand Dijon auprès de l'UB dans la construction d'UBFC. Le président et le conseil d'administration, jusqu'à cette année et les deux premières années de la construction d'UBFC, ont décidé de transférer cette somme en plus des 100 000 € de l'UB dans le cadre de la construction d'UBFC étant donné que nous étions dans le début de cette construction.

Au vu du contexte budgétaire que nous connaissons tous, ce ne sera pas le cas en 2017 et en 2018. Pour 2015 et 2016, ce sont les engagements qui ont été pris, sachant que j'étais moi-même le porte-parole du président pour les deux années. On peut revoir les PV mais je pense qu'il n'y a

jamais eu d'engagement allant au-delà de 2016. C'est juste pour dire que ce n'est pas une subvention à UBFC.

Mme Benoist.- J'ai une question pour Sylvain. Est-ce que cette ligne continue d'exister ? C'est-à-dire que l'UB va continuer de percevoir cet argent qui est destiné à accompagner l'UB dans la construction d'UBFC ? L'UB va donc l'encaisser pour faire autre chose ?

M. Trichard-Comparot.- Ce ne sera pas pour faire autre chose. Cela rejoint notre précédent débat. On ne peut pas parler d'UBFC et des établissements comme s'il y avait des choses totalement éloignées et une séparation stricte. Il est évident qu'au quotidien, les établissements participent à la construction globale, comme ils le faisaient avant même la construction structurelle d'UBFC. En l'occurrence, cette somme de 30 000 € sert dans le cadre de la politique de site mais dans le cadre de ce que l'UB apporte à l'UBFC.

Mme Courbet.- J'ai une question concernant le remboursement ETPT dans la partie Recettes. Je ne l'ai pas trouvé dans les explications préalables. Comme c'est une recette, c'est important.

M. Chaillet.- C'est juste. C'était caché mais je vais l'expliquer. Cela renvoie à la campagne d'emplois du point suivant. Dans cette campagne d'emplois, un poste est mis à l'UB et un autre est mis à l'UFC. N'étant pas aux RCE, la masse salariale que nous n'utilisons pas n'est pas utilisable. Le fait de faire ainsi permet de dégager 30 000 € de recettes UBFC pour chacun des postes. Cela fait donc deux fois 30 000 €

Merci d'avoir posé la question.

Mme Courbet.- Dans le tableau que nous avons eu, c'est-à-dire le tout premier tableau qui a été projeté, les dépenses de fonctionnement UBFC apparaissent à hauteur de 395 000 € alors qu'elles sont de 472 000 € dans le corps du texte.

M. Chaillet.- C'est une erreur.

Mme Courbet.- D'accord.

Si je comprends bien pour la mission doctorale, on voit bien qu'il y a un déséquilibre entre recettes et dépenses de 65 000 € manquants. Les recettes sont inférieures aux dépenses. C'est une décision politique d'UBFC et ce sera pris sur les ressources propres d'UBFC. C'est bien cela ?

M. Chaillet.- Oui.

Mme Courbet.- Les financements à UBFC sont tout de même assez importants, à hauteur de 320 000 € Mais il y a encore une vraie incertitude sur cette ligne de recettes dans la partie concernant les contrats doctoraux.

M. Chaillet.- Il est sans doute maladroit de l'exprimer ainsi. C'est pour cela que j'ai donné une longue explication sur la question des enseignements.

M. Neveu.- Tes explications ont permis de lever beaucoup d'ambiguïtés. Je pensais ne rien comprendre en voyant 472 000 € et 395 000 €

M. Chaillet.- C'est une erreur. On a réactualisé le tableau mais pas le corps du texte.

M. Neveu.- Il n'y a pas de problème du moment que cela s'explique après.

Sur le premier élément de ton intervention sur le doctorat comme future richesse, je te rejoins tout à fait. Une augmentation de l'effort pour soutenir le doctorat me paraît être un acte politique important pour une COMUE dont c'est la charge principale.

Je pense qu'il y a une action importante sur la reconnaissance du doctorat que tu n'as pas mentionnée. Depuis que l'on voit les comités de suivi divers et variés, on entend en particulier les entreprises qui, par le biais de leurs représentants, passent leur temps à dire qu'il faut reconnaître le doctorat. Toutes les statistiques montrent que l'embauche des docteurs dans les entreprises et dans les équipes de R&D plafonne, voire diminue. C'est assez compliqué : on forme des docteurs, pas assez au regard des pays voisins car nous sommes largement en dessous, mais une fois le doctorat obtenu, la plupart des établissements publics et des structures privées considèrent qu'un docteur n'est pas très intéressant car il a été "pollué" à l'université. C'est en tout cas ce qui m'a été dit.

Je pense donc qu'il y a un travail à faire sur la reconnaissance du doctorat parce que faire venir des docteurs passe par l'existence d'un débouché après le doctorat. Il me semble que c'est la base. Mais je ne suis pas sûr que la COMUE y arrive seule, nous sommes d'accord sur ce point.

Je me suis posé une question sur le problème des avenants pour les contrats doctoraux. La solution des vacances est certainement intéressante pour sa facilité et en matière de coût pour les établissements. Mais ce n'est certainement pas le cas pour les doctorants. D'après moi, il est important que les doctorants puissent bénéficier de ce contrat avec les avenants nécessaires.

J'imagine bien que la gymnastique est un peu plus compliquée. Je voudrais savoir si vous avez déjà des pistes pour faciliter cette gymnastique. Est-ce que cela se ferait doctorant par doctorant ou y a-t-il la possibilité de faire des estimations suivant les établissements ? Il n'y a pas le même nombre de doctorants dans une école ou dans une université. Mais est-ce qu'il existe quelque chose qui permettrait de faciliter cela ?

Il me semble que c'est tout de même la solution à privilégier de façon à ce que les doctorants ne soient pas pénalisés d'une manière ou d'une autre. En effet, ils le sont suffisamment dans leur cursus de manière générale.

Pour les doctorants qui ne sont pas ou qui sont très mal financés, il est important qu'ils puissent bénéficier d'avenants à leur contrat. Je pense que c'est la piste à privilégier.

M. Chaillet.- S'ils ne sont pas financés, ils vont avoir du mal à avoir un avenant.

M. Neveu.- Oui, s'ils n'ont pas de contrat, ils n'ont rien du tout. Par conséquent, ils font des vacances et ils paient deux fois. Ils n'ont pas de financement récurrent par le biais de l'allocation, ils n'ont rien. On trouve cela principalement en SHS et les collègues le savent bien.

Par conséquent, la stratégie à privilégier est peut-être de faciliter les avenants en collaboration avec les établissements.

J'ai une question sur une phrase qui m'a fait bondir. Je la lis car elle est courte. Elle concerne le projet I-Site. *"Il est à noter que les actions engagées sur le projet I-SITE en 2017 seront menées à leur terme y compris dans l'éventualité d'une décision défavorable de l'État sur la poursuite du projet au-delà de la première année."*

Qu'est-ce que cela implique pour les établissements en termes de charges financières ? Qu'est-ce cela veut dire ? On continue l'I-Site même si l'État considère que... Bref, s'il n'y a plus

rien à manger, comment fait-on pour continuer ?

M. Chaillet.- Je réponds tout de suite à cette question. Cela veut dire que les projets qui seront lancés à partir de janvier 2017 seront financés dans leur totalité. Un master ne va pas toucher 75 000 € puis plus rien pour les autres années. Dans les 5 millions d'euros touchés à ce stade par l'I-Site, les projets qui seront validés seront financés dans leur totalité. C'est ce que cela veut dire. Cela ne veut pas dire que ce sera ensuite ponctionné sur les établissements, pas du tout.

M. Neveu.- D'accord. C'est pour 2017.

M. Prévôt.- Voire 2018 et plus loin. Cela porte sur la durée du projet qui a été validée jusqu'à son terme.

M. Chaillet.- Les projets qui seront validés en janvier pourront aller jusqu'à leur terme quoiqu'il arrive.

M. Prévôt.- Ce sont les 5 millions d'euros que nous avons obtenus pour cette première année.

M. Neveu.- D'accord. C'est le premier versement.

M. Prévôt.- Ils ne reprennent pas l'argent ; il n'y a donc pas d'impact pour les établissements. Les projets validés se poursuivront jusqu'à leur terme.

M. Neveu.- D'accord.

J'ai une question sur les 718 000 € finançant l'image d'UBFC. J'ai compris que 400 000 € étaient destinés au numérique avec l'interopérabilité des systèmes. Je me posais la question de la redondance avec l'image UBFC qui bénéficie de 318 000 € sachant qu'on a déjà parlé d'image d'UBFC avec les 247 000 €. On est beaucoup dans l'image. Est-ce qu'on pourrait parler du contenu ?

J'ai vraiment le sentiment que nous sommes "à fond" sur la vente d'une marque, sur sa promotion. Est-ce que de l'argent ne peut pas être dégagé sur autre chose que l'image ?

Une question en découle mais je n'ai peut-être pas compris ce que cela voulait dire. On va percevoir, on l'a voté tout à l'heure, un financement Région sur l'aspect communication et un financement Région sur l'aspect numérique. Je n'y connais rien mais est-ce qu'il faut que ce soit intégré ou pas puisque ce sera sur l'exercice 2017 ? Ce n'est pas sur l'exercice 2016.

M. Chaillet.- Oui.

M. Neveu.- Il faudra donc que ce soit rajouté. Il y a environ 500 000 € qui sont quelque part. C'est blanc mais ce sont des recettes et des dépenses que nous avons fléchées.

M. Chaillet.- Cela dépend de la possibilité d'engager l'argent en 2016.

M. Neveu.- Cela pourrait aller aussi vite que cela ?

M. Chaillet.- Oui. Il faudra effectivement l'intégrer.

M. Neveu.- Toujours sur l'image d'UBFC, on parle de soutien aux associations étudiantes. Or, on sait qu'il y a déjà un soutien global aux associations par les établissements. En quoi est-ce que la COMUE vient soutenir en plus les associations étudiantes ? J'ai du mal à saisir de quels étudiants il s'agit dans ce cadre.

M. Chaillet.- Ce que tu mentionnes figure dans l'I-Site. Il y a tout de même un préalable que je veux donner. La question de l'image est importante et il ne faut pas la négliger. Cela peut paraître futile, voire frivole. De mon point de vue, ça ne l'est pas du tout. Nous avons vraiment besoin de développer une marque qui nous est commune et qui s'appelle UBFC. L'enjeu est bel et bien l'attractivité de tous les côtés : auprès des étudiants du territoire et de l'extérieur du territoire national et international. Il faut que cette marque soit connue avec une image associée.

Nous avons également besoin d'être attractifs auprès de l'ensemble des personnels permanents qui pourraient rejoindre les établissements du regroupement. J'ai vécu cet effet de marque dans Femto pour créer cette communauté. L'effet de marque est très important, d'après moi et je l'assume. Je pense qu'il est très important de développer cet effet de marque et d'image.

Si UBFC n'est qu'une société de services pour essayer d'assurer le moins mal possible les compétences qui lui ont été transférées par les membres et qu'UBFC n'est pas revendiquée par chaque membre de la communauté comme étant sa marque, je crois qu'on aurait raté notre coup. Cela ne nie pas du tout l'appartenance de chacun à son établissement membre ; c'est totalement compatible. Cette affaire d'image et de marque est vraiment très importante. Je l'assume totalement car je pense que c'est nécessaire.

M. Neveu.- Je ne parle pas de cette nécessité ou pas. Je suis d'accord sur la nécessité qu'UBFC soit connue à un moment ou à un autre.

Ma réserve porte sur les sommes impliquées. Il y a 250 000 € d'un côté et plus de 300 000 € d'un autre. On arrive à 550 000 € Et on ferme des formations à 40 heures de TD. Dans un cas, on n'est pas capable de financer 1 000 € Dans l'autre, on arrive tranquillement à des fonctionnements de l'ordre de 500 000 € pour de la marque. C'est le rapport entre les priorités ou les choix que l'on fait sur les contenus et les fondamentaux des missions. La COMUE, c'est tout de même un regroupement d'écoles et d'établissements universitaires dont les missions sont encore la recherche et la formation. Et là, on va faire de la marque. Je suis d'accord pour que ce soit fait mais c'est sur le positionnement du curseur financier qu'il y aura peut-être à discuter.

M. Prévôt.- J'ai plusieurs remarques. Globalement, si on regarde la structure du budget tel qu'il est aujourd'hui, quasiment la moitié du budget correspond à l'I-Site avec des *workpackage* fléchés I-Site qu'on ne peut pas prendre, de la même façon qu'on ne pouvait pas prendre, tout à l'heure, des financements Région fléchés sur des équipements pour financer du fonctionnement et encore moins des heures de cours. C'est la même chose pour l'I-Site avec des fléchages sur la communication et on ne peut pas dé-flécher la communication pour financer autre chose. À l'intérieur de ce budget, il y a ce premier volume.

Un deuxième volume correspond au financement des contrats de l'école doctorale. Le troisième volume correspond au fonctionnement de la maison-mère ici.

Il est important de comprendre, dans cette discussion, qu'on ne peut pas imaginer, en tout cas sur le moyen terme, qu'UBFC ne serve qu'à agréger des éléments qui existaient par ailleurs. Je prends l'exemple de la signature scientifique. Il est important, en matière de visibilité des unités extérieures, d'additionner les publications mais ce n'est pas pour autant qu'on développe plus de

recherche. C'est de l'image, c'est de la visibilité mais cela ne crée pas de conditions supplémentaires de production scientifique.

C'est la même chose pour les écoles doctorales ou les contrats doctoraux. Ce n'est pas parce que nous agrégeons les budgets des contrats doctoraux que nous avons plus de doctorants.

Il est donc très important, dans le dialogue budgétaire, d'avoir des marges de manœuvre financières pour amener une plus-value au-delà de l'agrégation et des éléments qui existaient et qui étaient disparates jusqu'alors.

D'après moi, dans ce premier budget de la COMUE qui sera voté après des décisions que le conseil d'administration aura à prendre le 13 décembre, il y a cette question fondamentale : quelle marge de manœuvre financière avons-nous au-delà des enveloppes qui sont contraintes et fléchées pour que nous puissions soutenir de nouveaux projets ?

C'est la proposition faite par Nicolas Chaillet sur la question des écoles doctorales qui a reçu l'assentiment du conseil des membres. Il s'agit de passer à 600 000 € pour créer les conditions de meilleurs enseignements à l'intérieur des écoles doctorales. C'est une augmentation de 10 % qui est tout de même significative. C'est un premier geste.

Je souhaiterais qu'il y ait plus de contrats doctoraux à l'avenir. Cela implique des financements qui le permettent. Je souhaiterais aussi que nous puissions impulser un certain nombre de politiques. Ce qui nécessite qu'UBFC ait tout de même quelques marges de manœuvre financières. Cela renvoie au soutien des établissements où la demande est mineure. Cela renvoie à la question du Grand Dijon et je pense que nous aurons une discussion à ce sujet. Il serait utile que les collectivités majeures de la grande région puissent se rencontrer et discuter de ces questions. Je pense aussi aux collectivités du Nord qui doivent regarder leur investissement. J'ai commencé à échanger avec eux. S'il devait y avoir des retraits ici ou là, cela rendrait difficile l'attractivité, ou encore l'effort de collectivités infra moins importantes. Ce sont aussi des financements en moins et une politique moins dynamique que nous allons porter, sachant que nous serons aussi - et surtout - jugés sur la plus-value qu'UBFC peut apporter à la communauté au-delà de la visibilité régionale, nationale et internationale.

Je crois que le premier budget, celui que vous allez voter le 13 décembre, va être significatif de la volonté de porter cette politique ou pas. Même si ce sont des montants marginaux puisque nous sommes entre 100 000 et 200 000 € en sommes agrégés, c'est mineur en regard des 600 millions d'euros en budgets agrégés de l'ensemble des établissements composant la COMUE. Il faut comparer ce qui est comparable. Le budget UBFC représente 6 millions, le budget agrégé des établissements est d'environ 600 millions. Je ne crois pas qu'UBFC fasse de l'ombre aux établissements.

M. Schauss.- Nicolas, tu as eu la délicatesse d'évoquer l'argent investi par la ville de Besançon et le Grand Besançon. Je veux situer les chiffres. La totalité des bâtiments, dont l'ancienne maison du directeur de l'Observatoire qui est en cours de réhabilitation et qui sera le siège emblématique de la COMUE, représente plus d'un million d'euros de travaux. Les bâtiments ici représentent plus d'un million au total. Cela fait à peu près 2,5 millions.

Il y a eu un avenant au titre du CPER pour prendre en compte l'évolution de ces coûts et on peut remercier la Région d'avoir mis la main au gousset, même si les collègues de la Région sont partis. En tout, il reste à peu près 1,5 million à la charge de la Ville et du Grand Besançon.

Je rebondis sur cette histoire de marque et d'identité. Je pense que la COMUE, au-delà d'un regroupement d'établissements, est vraiment un territoire dans la grande région. C'est la grande région qui se met en mouvement et qui fait écosystème par rapport à son système productif, par rapport aux multiples savoirs des différents établissements. La COMUE nourrit ce territoire

autant que le territoire se nourrit de la COMUE. C'est important et cela doit apparaître à travers les budgets.

Les territoires, le Grand Dijon, le Grand Besançon, le Nord et d'autres territoires puisque l'ENSAM nous a rejoints, ne peuvent pas considérer que la COMUE est uniquement l'affaire des universitaires. Ce n'est pas vrai. Les collègues du Grand Dijon ne sont pas là mais ce dernier s'honore à juste titre du fait qu'il intervient massivement pour soutenir l'enseignement supérieur. C'est bien. D'autres le font également.

Cela me gêne effectivement que n'apparaisse pas le Grand Dijon dans le budget de la COMUE. On ne voit pas non plus le grand Besançon, c'est dommage aussi. Mais il y a un effet administratif puisqu'on ne peut pas additionner ces lignes.

M. Chaillet.- On va le valoriser.

M. Schauss.- Oui, cela mériterait d'être valorisé. Quand nous étions devant les évaluateurs de l'HCERES, ils nous ont demandé en quoi la COMUE était importante pour nos territoires. Nous avons tous répondu que c'était formidable. Il est dommage que José Almeida, mon homologue du Grand Dijon, ne soit pas là. Mais je dirais la même chose s'il était là, même davantage. Il s'est aussi prévalu de la COMUE et du soutien important du Grand Dijon pour l'enseignement supérieur.

Je ne connais pas les rapports entre le Grand Dijon, l'UB, etc. Il y a sûrement quelque chose de particulier. En tout cas, je trouve dommage que le Grand Dijon se départisse de cette COMUE.

M. Trichard-Comparot.- Elle ne se départit pas.

M. Schauss.- En tout cas, je trouve dommage qu'il n'apparaisse pas en tant que partenaire et financeur puisqu'il est administrateur, comme nous. Comme le disait Olivier Prévôt, il y a des signes politiques qui sont presque de l'ordre du symbole mais qui sont tout de même regardés. Ce sont de vrais actes politiques.

M. Trichard-Comparot.- Comme tu le disais très justement, le Grand Besançon investit beaucoup et investit bien auprès de la COMUE et des établissements. Mais là encore, il n'apparaît pas forcément. Ce n'est pas parce que la ligne du Grand Dijon n'apparaît pas qu'il se désintéresse ou ne participerait pas au projet. Bien sûr que non. Les collègues des autres établissements qui sont basés sur Dijon pourraient le dire, il le fait à travers le soutien qu'il apporte auprès des établissements. En l'occurrence, le Grand Dijon apparaît à travers la ligne UB dans le cadre d'une convention qui existe et qui matérialise d'ailleurs physiquement son soutien à la construction d'UBFC et notamment de l'I-Site.

Mme Legard.- Y a-t-il d'autres établissements qui ont ce type de ligne, c'est-à-dire qui ont des financements pour construire la COMUE et qui, finalement, ne le font pas apparaître dans le budget de la COMUE ?

M. Chaillet.- Pas à ma connaissance.

M. Schauss.- On ne va pas discuter éternellement du Grand Dijon puisqu'ils ne sont pas là mais il me semble que le Grand Dijon n'a pas l'habitude d'être aussi invisible quand il prend des

options politiques fortes.

M. Prévôt.- J'aimerais une précision. Si je comprends bien, les 30 000 € du Grand Dijon seraient mis dans les 100 000 € de la ligne de l'UB ?

M. Trichard-Comparot.- C'est une ligne de soutien auprès de l'UB dans la construction d'UBFC. Au lieu de financer à 70 000 € + 30 000 € en 2015 et en 2016, l'UB a décidé de cumuler et de donner 130 000 €, soit 100 000 € + 30 000 € les deux premières années. C'est bien pour cela que la subvention du Grand Dijon transite par l'UB, c'est l'UB qui demande cette subvention au Grand Dijon et UBFC fait une demande à l'UB d'une subvention de 30 000 €

M. Prévôt.- Il ne faut pas trop alourdir le débat. UBFC a besoin de savoir clairement si c'est 70 000 € de l'UB + 30 000 € du Grand Dijon. En effet, nous n'allons pas réclamer au Grand Dijon de l'argent qu'il a déjà donné.

Si c'est 70 000 € de l'UB, l'UBFC va dire qu'elle ne met plus 100 000 € mais que 70 000 € puisque cela déséquilibre les contributions des établissements. Ou alors le Grand Dijon a décidé de ne plus financer UBFC. Auquel cas, le Grand Besançon va se retourner vers le Grand Dijon.

Il faut que ce soit clair pour que nous sachions vers qui nous tourner aimablement pour discuter de ces questions. Mais ce n'est pas la même chose si c'est 70 + 30 ou si c'est 100 – 30.

M. Trichard-Comparot.- Monsieur Prévôt, je répète ce que je viens de dire. La ligne de subvention du Grand Dijon n'est pas une ligne de subvention directe auprès d'UBFC. Cela n'a pas été le cas. C'est une ligne de subvention auprès de l'UB et UBFC fait une demande de subvention auprès de l'UB. Matériellement et physiquement, l'UB paie 130 000 €. Sauf que par honnêteté intellectuelle, l'UB a toujours indiqué 100 000 € à son titre et 30 000 € au titre d'une somme complémentaire qu'elle donnait au titre d'une subvention du Grand Dijon.

Techniquement parlant, c'est la somme du Grand Dijon qui vient financer l'UB mais pas l'UBFC. Ce n'est pas une subvention directe d'UBFC. Ce qui n'empêche pas que cela puisse être le cas à l'avenir. Aujourd'hui, c'est une somme que l'UB a décidée, dans les deux premières années, d'ajouter à sa propre contribution. Au contraire, c'est plutôt une marque d'investissement dans UBFC qu'a fait l'UB en prenant une somme obtenue du Grand Dijon pour l'injecter à UBFC.

M. Chaillet.- Cela ne nous interdit pas de demander de l'argent au Grand Dijon.

M. Trichard-Comparot.- Absolument pas. La convention existe entre UB, le Grand Dijon et Dijon, ce n'est pas une subvention directe.

Mme Traxer.- C'est bien votre CA qui l'a votée. Vous avez bien dit cela.

M. Trichard-Comparot.- Tout à fait.

Mme Benoist.- Je voudrais rebondir sur une remarque de Marc Neveu. Je crois que nous sommes aussi soucieux l'un que l'autre de l'avenir des formations dans certains établissements.

Dans le document que vous nous avez donné sur le débat d'orientation budgétaire, vous avez bien indiqué que la coordination des offres de formation faisait partie des compétences coordonnées. Pour le moment, on n'en parle pas du tout.

M. Chaillet.- Oui. C'est une bonne question. Je vais donner quelques éléments de réponse.

Premièrement, le groupe des vice-présidents formation et responsables de formation s'est réuni à plusieurs reprises pour initier la question de la cartographie des formations sur le site. Cela n'a l'air de rien mais c'est un travail important au sens où il doit être porté à l'échelle du site et mis en valeur sous la forme la plus simple possible, notamment à travers le site Web, pour que les étudiants puissent trouver les éléments qui vont les attirer sur le site.

Le deuxième point est que la question des formations ne passe pas que par celle des financements. Elle passe également par d'autres sujets qui relèvent vraiment du site. Je peux m'avancer sur un exemple, celui des formations à petits flux pouvant être menacées par les difficultés budgétaires des uns et des autres. Nous sommes face à un choix cornélien : soit on arrête les formations à petits flux, soit, du fait que le regroupement présente plusieurs établissements susceptibles de coordonner leur action sur ce type de formation, on maintient sur le territoire les formations à petits flux.

Je rappelle que notre objectif commun est d'avoir une attractivité à l'extérieur du territoire et à l'international mais également d'avoir la pluridisciplinarité de l'offre sur le territoire, autrement dit d'assurer les missions de service public qui sont celles de l'enseignement supérieur. Ce sont les deux en même temps. Au-delà de la question financière, il y a sans doute des questions de coordination qui rejoignent complètement ta remarque. On peut citer les formations à petits flux. Dès lors que des formations seraient co-accréditées par plusieurs établissements, elles pourraient être portées par la COMUE. Il y a toute une série de sujets que nous pourrions évoquer au fur et à mesure de la construction d'UBFC.

Je mentionne les formations à petit flux à dessein car j'imagine assez aisément, en période de restriction budgétaire, que ce sont celles qui sont les plus menacées. Le moyen de travailler sur ces questions est de le faire ensemble.

Mme Benoist.- La question du calendrier se pose. La nouvelle offre de formations va se mettre en place en septembre 2017. S'il y a des formations qui n'ouvrent pas ou qui peuvent ne pas ouvrir, il faut commencer maintenant à examiner la question.

M. Chaillet.- Absolument. Mais cela relève aussi d'une volonté des établissements de travailler ensemble sur ces sujets.

M. Tatibouët.- Par rapport aux petits flux, ma question porte sur les 7 500 € de droits d'inscription, ce qui représenterait 30 étudiants. Ce serait sur les 7 masters internationaux ?

M. Chaillet.- C'est largement sous-évalué. Nous avons évalué les droits sur deux masters avec 15 étudiants par master.

M. Prévôt.- Le nombre de masters est de 3 ?

M. Chaillet.- Non, il y a 7 ouvertures.

M. Neveu.- Sur les masters, je me demandais comment on avait évalué les 225 000 € consacrés à la formation. Cette somme est exclusivement destinée aux masters ?

M. Chaillet.- Oui ainsi qu'aux Mooc.

M. Neveu.- L'estimation est faible avec 30 étudiants. On est d'accord. 225 000 € pour deux masters à 15 étudiants, cela fait de jolis masters !

M. Chaillet.- Qu'est-ce tu as dit ?

M. Neveu.- 225 000 € pour deux masters à 15 étudiants, ça fait déjà de jolis masters ! Je ne connais pas beaucoup de formations qui arrivent à ce genre de moyens.

M. Chaillet.- Non, c'est le financement par master. Je rappelle qu'il y a 7 masters et 3 Mooc qui seront financés sur cette première année sur les 5 millions d'euros du préfinancement I-Site. Il s'agit d'un cofinancement pour les masters puisque les établissements ont bien sûr en charge l'opérationnel. Il s'agit donc d'un cofinancement qui a été évalué au moment de la construction de l'I-Site à moitié/moitié par an, à hauteur de 75 000 € de coûts par l'établissement et de 75 000 € de contribution par l'I-Site. Il s'agit donc bien de cela.

Je ne sais pas à quoi tu fais allusion mais les 225 000 € sur 2017 consacrés à la formation concernent l'ensemble des masters et des Mooc.

Mme Peyron.- Dans le "e-éducation", ce sont les Mooc, c'est cela ?

M. Chaillet.- Oui.

M. Neveu.- Ça correspond à la moitié puisque l'autre partie est prise en charge par les établissements, c'est cela ?

M. Chaillet.- Oui, de fait.

M. Neveu.- On considère que 7 masters + 3 Mooc correspondent à 400 000 €

M. Chaillet.- Cela fait 75 000 € de cofinancement par l'I-Site, étant considéré que les autres 75 000 € sont financés par les établissements via leurs enseignements, leurs locaux, leurs équipements et leurs charges.

M. Neveu.- Par master ?

M. Chaillet.- Par master, oui.

Mme Gazelle.- Ça fait plus que cela, non ? Cela fait 7 x 75, plus les Mooc. Ce n'est donc pas possible.

M. Chaillet.- Je vais reprendre les chiffres. On a fait le calcul avec deux masters. C'est pour cela qu'on a considéré 15 étudiants par master.

Mme Gigarel.- Cela a été fait avant les résultats de l'appel à projets. Par conséquent, les enveloppes sont potentiellement fongibles. Du fait que ces 7 masters sont sélectionnés, les financements des années futures seront anticipés sur 2017.

Mme Traxer.- Pour les 7 masters ?

M. Neveu.- Un master, ça coûte. S'il y en a 7 qui ouvrent, il faut les financements pour les ouvrir.

M. Chaillet.- C'est cela. C'est la raison pour laquelle je vais laisser Khadija Chahraoui expliciter cela. Il n'est pas du ressort exclusif du comité d'experts de l'I-Site de décider de l'ouverture ou non d'un master, il est également du ressort des établissements d'en décider, de leurs composantes et de leur conseil académique ainsi que celui d'UBFC.

Mme Chahraoui.- Pour le moment, nous avons reçu 9 dossiers de master. Sur ces 9 dossiers, 6 ou 7 seront retenus par l'I-Site. I-Site cofinancera à hauteur de 75 000 € par master. Il y a une nécessité de cofinancement par l'établissement qui est essentiellement considéré sur les heures statutaires des enseignants. Le cofinancement I-Site servira essentiellement à financer des missions extérieures, des déplacements, des bourses pour les étudiants ainsi qu'un certain nombre de frais de logistique.

Pour l'instant, il y a un vrai suivi par les établissements en dehors de l'avis des experts et du Copil I-Site. Il faut effectivement que les établissements puissent mettre en œuvre ces masters. Les parcours restent dans les établissements, même si la mention est à UBFC. Cela ne change rien pour l'établissement puisque l'ensemble des services, de la mise en œuvre et de la logistique doit être assuré par l'établissement. Il doit donc être en mesure de prendre en charge ces masters. C'est une condition extrêmement importante même pour le résultat final.

Nous avons tenu à ce qu'il y ait un suivi parallèle entre le Copil I-Site, le groupe des experts et les établissements qui auront leur mot à dire, en particulier les composantes et le conseil. Ensuite, cela repassera au niveau du CAC.

M. Chaillet.- Je ne veux pas brider le débat mais nous avons d'autres sujets. Vous aviez demandé la parole.

M. Rollin.- Je reviens sur les 500 000 € dédiés à la communication, à la vente ou à l'achat d'une marque, comme vous voudrez. Depuis le dernier conseil d'administration de la COMUE, j'ai déjà eu beaucoup de remontées des personnels de l'université, en particulier des personnels techniques et administratifs, rien que sur les 350 000 € d'investissement matériel, achats et voiture. Quand on va leur dire qu'une des premières lignes budgétaires s'élève à 500 000 € en communication pour créer une marque UBFC COMUE, je peux vous dire que le sentiment d'appartenance à la COMUE ne passera pas. On va dire que cela va encore coûter de l'argent.

C'est le sentiment que je voulais vous faire passer d'autant plus qu'actuellement, on cherche le moindre sou dans les établissements pour faire tourner nos formations ou alors on les réduit. C'est un sentiment que je voulais faire partager. C'est la première chose que mes collègues m'ont fait remonter. J'ai pu me défausser en disant que j'étais absent ce jour-là à ce conseil d'administration, que j'aurais voté "contre". Même si on peut expliquer la nécessité de créer une marque pour ce montant dans les premières actions, au niveau des personnels en matière de d'appartenance, cela ne passera pas. Je le dis.

M. Prévôt.- Chacun présentera la structure du budget comme il le pense mais je vous engage à regarder le budget communication des établissements et de faire le même travail, y compris dans les crédits d'investissement matériel ou dans le fonctionnement des établissements.

Je suis un peu surpris. J'ai rappelé les montants généraux. Je sais que cela peut choquer mais c'est la réalité. On pourrait ajouter les 200 000 € de masse salariale pour être très juste.

UBFC représente 1 % du volume global des dépenses des six établissements.

Maintenant, on peut effectivement tuer le 1 % en expliquant qu'on va dépenser de l'argent outrageusement en mettant 500 000 € sur 6 millions d'euros. Mais il faudra calculer le pourcentage pour voir ce que cela représente dans le 1 % car ce serait juste.

On peut toujours mettre une focale énorme sur un petit objet pour expliquer que la COMUE dépense outrageusement l'argent public. En fait, je pense que ce n'est pas très juste de le présenter ainsi. Je le dis comme je le pense mais vous êtes libre de l'exprimer comme vous le souhaitez.

Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que si UBFC veut être attractive et donc qu'il y ait des étudiants, notamment avec l'érosion qu'il y a au niveau Baccalauréat et au niveau L qui provoque un déficit colossal en master 1 et 2 ainsi qu'en doctorat, nous n'y arriverons pas sans attractivité, sans qu'UBFC soit visible en région et au-delà. C'est d'ailleurs pour cela que vous avez souhaité être élus ici.

Le but est d'être soutenu par les partenaires régionaux publics et privés et d'obtenir des financements de l'État et d'être en mesure d'emporter des appels à projets européens qui nous permettront d'avoir des ressources propres. Ces ressources permettront aux établissements d'en bénéficier comme c'est le cas de l'I-Site. L'I-Site représente tout de même 5 millions aujourd'hui et 10 millions demain qui permettront aux équipes d'avoir des moyens pour travailler.

Je rappelle aussi que nous étions attendus sur les projets blancs. Vous avez vu les montants, la nature et le nombre de projets blancs. Cela signifie qu'ils ne bénéficient pas uniquement aux trois axes de l'I-Site. J'aimerais bien que l'on soit reconnu pour cela puisqu'une inflexion assez notable a été produite.

Si on considère que 1 % des budgets globaux est encore trop pour porter UBFC et que 500 000 € sur les 6 millions d'euros sont déjà trop pour donner cette image qui nous permettra d'attirer les moyens financiers extérieurs, c'est que nous n'avons clairement pas la même analyse. Je vous le dis comme je le pense. De fait, si la communauté n'adhère pas à UBFC, nous n'avons aucune chance d'y parvenir. Je crois que nous y serons tous perdants.

Je pense que l'analyse que vous produisez et la manière dont elle va être répercutée auprès de la communauté ne me paraît ni juste, ni fondée. De plus, elle me paraît risquée pour l'avenir de tous.

M. Rollin.- J'ai parlé du sentiment qui se dégage dans les premières mesures qui sont prises.

M. Prévôt.- La manière dont je le présente me paraît être beaucoup plus entendable par la communauté. Je vous le dis comme je le pense. Il s'agit d'une façon de le présenter.

M. Chaillet.- On peut aussi essayer de combattre ce sentiment dans le dialogue et dans les actions que nous menons.

Nous avons d'autres sujets d'importance. Nous avons eu un débat assez riche et je vous en remercie.

Pour résumer, il y a la question des contrats doctoraux qui nécessite de se pencher notamment sur les enseignements, les avenants et les vacations. Il y a la question du Grand Dijon, mais pas uniquement du Grand Dijon, il s'agit de l'apport de l'ensemble des collectivités sur lequel nous pouvons mener une action pour que les collectivités contribuent au développement d'UBFC.

Ce sont les deux grands éléments très concrets que je retiens pour la suite des opérations et au-delà de la discussion que nous avons eue.

On passe au point suivant s'il n'y a plus d'intervention.

7. Campagne d'emplois 2017

M. Chaillet.- Le point suivant concerne la campagne d'emplois. Je vais essayer de vous expliquer les choses le plus clairement possible.

L'État a accompagné d'emplois-sites la loi du 22 juillet 2013 qui portait création des regroupements sous différentes formes et, en particulier, des COMUE. En ce qui concerne UBFC, 38 emplois-sites ont été alloués au site BFC. Ces 38 emplois-sites ont été mis dans les campagnes 2015, 2016 et 2017. Aujourd'hui, nous discutons de la campagne 2017.

Sur 2015, il y a eu 11 postes. Sur 2016, il y a eu 12 postes. Le complément sur 2017 sera donc de 15 postes. Nous allons donc discuter de 15 postes. Il est important de rappeler l'historique et la manière dont cela s'est construit.

Sur la campagne 2015, les postes ont été attribués en employeur UBFC pour bâtir globalement l'ossature de l'établissement UBFC. Cela correspond aux postes de DGS, responsable financier, etc. Il y avait déjà, à l'époque, un ingénieur de recherche en Informatique. Voilà pour 2015 pour les 11 postes.

Sur 2016, la méthode a été différente. Les postes ont été répartis pour moitié en employeur UBFC et pour moitié en employeur établissements membres. Il y a eu six postes UBFC pour initier le fait de mettre en phase des compétences coordonnées et transférées avec des personnels pour travailler sur ces questions. Les six postes-établissement ont été alloués pour deux d'entre eux à l'université de Bourgogne, pour deux d'entre eux à l'université de Franche-Comté, pour l'un d'entre eux à l'UTBM et pour l'un d'entre eux à l'ENSMM.

Sur les six postes, deux postes ont été attribués à l'UFC pour les écoles doctorales, donc en employeur UBFC. Le poste UTBM a été également attribué pour les écoles doctorales. Pour ces postes qui ont été attribués dans les établissements, c'est très bien mais nous n'avons finalement pas eu plus de personnels pour les ED lorsqu'elles ont été transférées. Ce n'est pas un jugement de valeur mais un fait.

Les deux autres postes à l'université de Bourgogne ont été alloués à un ingénieur de recherche dans le domaine du Numérique et sur une fonction Finances et Formation continue. Le dernier poste établissement a été alloué à l'ENSMM qui assure une fonction support d'importance pour le compte d'UBFC.

Mme Courbet.- Deux fonctions supports.

Mme Gigarel.- Deux demis.

M. Chaillet.- Oui, deux demi-fonctions supports : la fonction RH à travers les payes et la fonction d'agence comptable. Ce poste venait renforcer de manière logique cette fonction pour que l'on puisse bénéficier du service. C'était sur 2016.

Sur 2017, je rappelle qu'il y a 15 postes. Nous avons souhaité développer cette campagne d'emplois selon plusieurs lignes de force.

La première ligne de force est de mettre en phase des compétences transférées et coordonnées avec des personnels pour les assumer. Cela paraît d'une logique à peu près

convenable.

La deuxième ligne de force est de mettre les postes préférentiellement en employeur UBFC. Ils ne seront pas tous dans ce bâtiment mais également dans les établissements membres quitte à mettre ces personnels UBFC à disposition des établissements. Ceci pour marquer le fait qu'UBFC, c'est tout le monde.

Il n'y a pas eu de conventionnement sur les postes de l'année dernière entre UBFC et les établissements ; je le précise car cela nous a été réclamé par l'HCERES.

Le troisième axe qui a fondé notre réflexion portait sur la démarche politique symbolique au sens fort du terme. Il est en effet pertinent de mettre un poste en employeur établissement pour tous les établissements du regroupement. L'an dernier, il y en a eu à l'UB, à l'UFC, à l'ENSMM et à l'UTBM. AgroSup et ESC/BSB n'en ont pas eu. Pour l'ESC, la situation est différente puisqu'on ne peut pas positionner un poste de la fonction publique en employeur ESC.

La troisième ligne de force était la suivante. Comme c'est le cas pour l'ENSMM, un établissement qui assure une fonction support pour le compte d'UBFC doit se voir donner les moyens de le faire.

C'est la première proposition que j'avais faite. Le conseil des membres a été tout à fait d'accord sur un certain nombre de postes correspondant aux compétences transférées et aux compétences coordonnées. Je peux lister ces postes rapidement bien que vous en ayez la liste dans le rapport qui vous a été fourni.

Il y a une fonction administrative avec compétence juridique qui nous fait totalement défaut.

Il y a une fonction de pilotage, observatoire, statistique et démarche qualité qui est essentielle. En effet, la question de la démarche qualité se pose en particulier dans les formations et cela fait partie des engagements de l'I-Site. Au-delà, les démarches qualité chez les uns et les autres sont de bonnes pratiques, il est donc très utile de s'inscrire dans ce processus. Il y a la question de la consolidation des données. On a parlé de la cartographie formation et de la cartographie recherche. Sur la recherche, il faut être en capacité de consolider les informations sur l'ensemble du site et je vous assure que ce n'est pas une mince affaire. L'exercice de l'I-Site a montré à quel point il était difficile de consolider ces informations. La fonction de pilotage est donc absolument nécessaire pour toutes ces raisons.

Olivier me dit très justement que c'est une obligation dans le cadre des RCE.

Il y a un poste lié à la formation et à la coordination recherche-formation. Je rappelle que la coordination recherche-formation est souhaitée dans les statuts d'UBFC. Nous partageons la conviction qu'il faut éviter que la formation et la recherche partent de façon complètement orthogonale.

Sur la question de la formation, il va y avoir beaucoup à faire. On a parlé des masters. Toute une dynamique va s'enclencher avec la question de la cartographie et avec d'autres sujets sur lesquels il n'y a pas de personnel clairement identifié. Il y a tout de même une personne qui y travaille et qui a besoin d'être soutenue dans cette action.

Il y a la fonction liée à la gestion financière des projets de recherche. Les projets ANR et H2020 qui ont été déposés au 27 octobre – puisque c'était la *deadline* de la première étape des ANR - seront gérés avec UBFC comme établissement porteur du contrat. Concrètement, il s'agit d'un portage à UBFC mais pas par UBFC. Pour la COMUE, il ne s'agit pas uniquement de récupérer les contrats de recherche. Il faudra faire en sorte que la gestion des projets de recherche se fasse comme avant, par les mêmes personnels. Ceux-ci auront un compte ouvert sur leurs projets de recherche à UBFC et géreront leurs projets selon les procédures habituelles. Mais avec cette montée en puissance, il nous faut un personnel ici, en interface de ces gestionnaires, pour mettre

ce processus à l'œuvre et le fluidifier sachant qu'on part de zéro.

Il y a la fonction de soutien de montage de projets structurants. C'est aussi une compétence transférée à UBFC. Le projet structurant porté par UBFC est aujourd'hui l'I-Site. Il y en aura sans doute d'autres. Le PIA 3 se profile, nous devons y réfléchir, c'est en cours. Je peux mentionner un projet sur lequel l'ensemble des établissements réfléchit en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt du ministère sur la formation tout au long de la vie. J'en profite pour dire que le PIA 3 fait la part belle à la formation, sachant que les PIA 1 et 2 étaient beaucoup plus orientés sur la partie recherche et sur la partie industrie. Le PIA 3 rééquilibre les choses avec une partie formation qui s'annonce substantielle. Il faut donc apporter un soutien à l'ensemble des projets structurants. On ne peut pas forcément identifier tous ces projets aujourd'hui mais ils vont se développer au fil du temps.

Le dernier poste concerne l'entrepreneuriat étudiant. C'est le poste dit PEPITE Bourgogne. Il y a déjà une personne qui s'occupe de l'entrepreneuriat étudiant, elle est ici, dans ces locaux à Besançon. De fait, elle ne parvient pas à couvrir l'ensemble des territoires de Bourgogne Franche-Comté. On ne peut pas accepter cette situation, il est nécessaire qu'il y ait une couverture égale de ce grand territoire. Une deuxième personne UBFC PEPITE positionnée à Dijon est donc envisagée dans cette campagne d'emplois.

Je passe aux deux derniers postes que j'ai eu l'occasion d'évoquer suite à une question de Sabine Courbet. Il y a un poste à l'UB et un poste à l'UFC. Ces postes nous permettent de ne pas avoir à nous précipiter sur les 15 postes en définissant tout et tout de suite. En même temps, il s'agit de ne pas afficher auprès du ministère le fait que nous n'utilisons pas ces postes. Cela va sans dire mais cela va mieux en le disant : dans les années qui viennent, nous n'aurons pas une pluie de postes chez les uns et les autres. Quand on a des postes, on essaye donc de les utiliser le mieux possible. Ce qui suggère d'avoir un temps de réflexion sur ces postes. L'objet de ces deux postes est de permettre de récupérer de la masse salariale.

Nous sommes donc à 8 postes sur 15. Il reste 7 postes dits « en attente d'affectation ». L'idée des établissements est de se donner un petit peu de temps. La semaine prochaine, un séminaire sera dédié à une réflexion sur la meilleure affectation possible de ces postes. Nous avons fait une proposition autour des relations industrielles et internationales sur des postes UBFC qui pourraient être mis dans les établissements. Ces derniers souhaiteraient réfléchir différemment sur ces postes. Ces postes sont donc indiqués « en attente d'affectation » puisque le séminaire du mercredi 23 novembre sera dédié à la question de leur affectation. Ce qui nous conduira à revenir vers vous sur ces postes.

J'ai été un peu long, excusez-moi. Je souhaitais vous donner la complétude du paysage. Je vous laisse à présent la parole.

Mme Gazelle.- Peut-on avoir une indication du niveau des postes ? On n'en connaît pas les corps. Si vous avez estimé l'enveloppe budgétaire pour 2017, vous avez dû estimer les corps et même les fonctions.

M. Chaillet.- Oui. En attendant que Sylvie donne la réponse, je prends une autre question.

Mme Attuel-Mendes.- Il n'y avait pas de fléchage prévu pour un poste de communication sur le site de l'ESC ?

M. Chaillet.- Si.

Mme Attuel-Mendes.- Il n'apparaît plus.

M. Chaillet.- Il est en discussion dans les sept postes.

Mme Attuel-Mendes.- Le lieu principal d'exercice ne serait pas UBFC ?

M. Chaillet.- Non. La deuxième colonne est caduque.

M. Trichard-Comparot.- En attendant l'information par Sylvie, je veux juste préciser une chose pour PEPITE Bourgogne. Sur le tableau, cela laisse entendre que ce poste est affecté en présence UB alors qu'il est affecté en Bourgogne globalement. Le fait qu'il soit à l'UB, à AgroSup ou à l'ESC n'est pas encore tranché. En tout cas, il est bien affecté à la Bourgogne. C'est plus précis de le dire ainsi.

J'aimerais indiquer que le séminaire qui a été demandé par Jacques Bahi et Alain Bonnin...

M. Chaillet.- Sur ma proposition.

M. Trichard-Comparot.- Oui, tu as raison de le souligner. Ce séminaire doit parler de la répartition des missions au-delà des postes et de la façon dont les établissements répartissent et assument les fonctions supports. C'est évidemment essentiel avant la mise en place d'une campagne d'emplois.

M. Prévôt.- Je souhaiterais exprimer mon point de vue, même si le débat doit avoir lieu le 23. Il s'avère que je suis vice-président chargé de la structuration, j'ai donc des choses à dire sur ce sujet.

La question de la répartition des missions entre le siège UBFC et les établissements mérite d'être débattue. J'alerte juste sur un fait. A partir du moment où ce sont des missions structurantes, on trouvera toujours une ou deux missions qui ne feront pas peur aux autres établissements. Il y a 7 établissements. Se pose donc immédiatement la question de la prise de pouvoir d'un établissement sur tous les autres. Dès qu'on va toucher aux fonctions fortes relatives à la formation ou encore à la recherche, ou qui tournent autour des ressources propres, les établissements vont très vite refuser qu'un établissement assure pour le compte des autres une mission stratégique. C'est le premier point.

Un deuxième point me paraît plus important. À ma connaissance, les personnels qui sont dans un établissement sont à 100 %. S'ils doivent assurer une mission pour les six autres établissements, soit il faudra créer des postes, soit il faudra leur demander de travailler à 110 %, voire jusqu'à 140 %. Je ne suis pas certain que cela ait été pensé. Je suis même certain du contraire. En effet, les six postes précédents n'ont pas fait l'objet de conventionnement. C'est bien le signe qu'il n'a pas été envisagé que la montée en charge d'UBFC ou des établissements membres allait s'accompagner d'une réorganisation des services des agents qui doivent porter les missions.

J'alerte sur ces deux points. Après le 23, quelles que soient les décisions du conseil des membres, il faudra penser à l'exécution des décisions qui auront été prises. J'espère que ce sera un peu plus réfléchi que précédemment. Nous sommes effectivement en train de rectifier toute une série de décisions qui ont été prises et qui nous posent divers problèmes.

Mme Gigarel.- Je vais répondre à la question des corps et des filières.

Pour le poste Administratif avec compétences juridiques, il s'agirait davantage d'un Attaché.

Pour le poste Pilotage et démarche qualité, nous serions sur un IGR.

Pour le poste Formation et coordination recherche-formation, il s'agirait d'un ASI.

Pour le poste Gestion financière, projets de recherche et interface avec les établissements, on serait plutôt sur un Secrétaire filière administrative de catégorie B, SAENES.

Pour le poste Soutien au montage de projets structurants, ce serait un IGR.

Pour le poste PEPITE Bourgogne, ce serait un IGE en cohérence avec le Chargé de mission IGE actuel sur PEPITE.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette question ?

Mme Chauveau.- Ce n'est pas forcément une question mais plutôt une remarque ou une inquiétude. Cette année, il y a eu plusieurs réunions et rencontres notamment autour du pilotage des écoles doctorales et du projet de mise à disposition de personnels. J'en parle parce que j'étais très directement concernée par le problème à la Direction de la recherche et des études doctorales à l'UTBM. Apparemment, dans l'état actuel des informations que j'ai pu avoir, la discussion s'est avérée relativement difficile pour aboutir à un texte qui fasse à peu près consensus et qui n'entraîne pas un certain nombre d'inquiétudes.

Si j'ai bien compris, la campagne d'emplois proposée pour l'année prochaine risque de reposer ce type de problème.

M. Chaillet.- Dans quelle mesure ?

Mme Chauveau.- Ma question est naïve, on est bien d'accord. C'est dans la mesure où des personnes seront dans les établissements mais plutôt sur des missions de type UBFC. Est-il prévu, à un moment donné, de cadrer cela d'une manière ou d'une autre ? C'est ce qui m'inquiète.

M. Chaillet.- C'est une des raisons pour lesquelles je suis plutôt favorable à ce que ce soit des postes UBFC mis à disposition des établissements. Au-delà de la symbolique de la représentation d'UBFC sur les sites, il y a la question que tu mentionnes. Quand je suis arrivé, j'ai découvert ce sujet épineux entre la mise à disposition par un établissement ou deux et l'application de l'article 718-14, par un autre établissement.

M. Neveu.- Une question bête. Il est indiqué "délibération" mais je suppose qu'il n'y a pas de délibération dans la mesure où on attend le séminaire et les propositions ?

M. Chaillet.- J'aimerais tout de même que vous vous prononciez sur les 6 postes qui sont indiqués.

M. Rollin.- J'ai une question. C'est une campagne d'emplois mais on ne voit pas apparaître l'avis du comité technique sur ce point. C'est une obligation légale de passer une campagne d'emplois au CT.

M. Chaillet.- C'est passé ce matin. C'est une bonne remarque.

M. Rollin.- Sur les 6 postes ou sur l'ensemble ?

M. Chaillet.- Sur l'ensemble de la campagne d'emplois, étant entendu que nous reviendrons au CT comme nous reviendrons vers vous sur les 7 postes.

Il y a eu 4 "pour" et une abstention sur la campagne d'emplois.

Je souhaiterais que vous validiez ce tableau pour que nous puissions avancer en attendant les 7 supports que nous vous représenterons au prochain CA.

Mme Gazelle.- On est bien d'accord sur le fait que l'enveloppe indemnitaire couvre tous ces postes puisque ce sont des postes UBFC, même s'ils sont mis dans les établissements pour 2017 sur les catégories affichées ici. Il y a bien les IGE, par rapport à tout à l'heure où on avait dit que cela n'avait pas trop d'importance ?

Mme Gigarel.- Pour 2016.

Pour 2017, j'attire votre attention sur le fait que c'est un IGR qui est lauréat d'un concours. Il prendra ses fonctions le 14 novembre 2017. J'espère qu'au 1^{er} septembre 2017, les textes sur le RIFSEEP applicables aux ITRF seront sortis. Nous en discuterons donc.

Mme Gazelle.- D'accord.

Mme Traxer.- Il y a deux IGR.

M. Chaillet.- Je souhaiterais que nous procédions à un premier vote sur ce tableau étant entendu que nous reviendrons vers vous et vers le CT en décembre.

Mme Gigarel.- Je voudrais attirer votre attention sur le problème du quorum. Dès lors qu'il est réuni en début de séance, la séance peut se tenir jusqu'à la fin, sauf sur les questions budgétaires.

Mme Traxer.- Qui ont été traitées juste avant !

Mme Sinanidès.- Je ne comprenais pas pourquoi il y avait des employeurs qui n'étaient pas UBFC dans votre proposition.

M. Chaillet.- Dans la proposition, il n'y en a que deux qui ne sont pas en employeur UBFC. En 2016, sur les 12 postes-sites, il y en a 6 qui ne sont pas en employeur UBFC. À ce stade, les deux postes qui ne sont pas en employeur UBFC nous permettent de récupérer de la masse salariale.

M. Prévôt.- Ces postes ne seront pas mis au mouvement 2017. Comme nous ne sommes pas aux RCE, c'est de la masse salariale État dont nous n'aurions pas l'usage. Le fait que les établissements puissent nous rendre la masse salariale nous permet d'avoir l'usage des 70 000 € qui sont dans le budget. Cela nous donne un peu de temps pour voir comment évoluent les compétences d'UBFC et quel positionnement nous aurons sur ces deux postes.

Il nous paraissait important de pouvoir donner un poste dans les établissements lorsqu'en contrepartie, un service nous est rendu. C'est le cas pour l'ENSMM aujourd'hui sur les fiches de

paye et l'agence comptable. J'espère que ce sera aussi le cas pour la question des services techniques. Il y a beaucoup de corps de métiers différents. UBFC ne va pas embaucher un plaquiste, un électricien, etc. On donne donc un poste à l'ENSMM pour avoir, en contrepartie, un équivalent temps plein sur différents corps de métier. Je pense que c'est de bonne politique. Les services techniques de l'ENSMM n'ont pas de surcharge car ils reçoivent dans leur équipe une personne pour les soutenir. Cela me paraît être un échange de bons procédés et cela nous permet de bénéficier d'un service.

Mme Sinanidès.- En matière de politique RH, je suis très réservée sur cette position. Ces personnes vont avoir le statut et des primes de l'autre établissement avec un mode de management différent. Cela va être compliqué.

M. Prévôt.- La discussion doit encore avoir lieu, bien entendu, mais cette personne devrait être positionnée dans l'équipe des services techniques. Elle fera partie de l'équipe, comme les autres personnes, au sein de l'ENSMM et on récupère l'équivalent d'un temps plein sur l'ensemble des services techniques.

Mme Courbet.- Ce n'est pas forcément elle qui interviendra ici si ce n'est pas son corps de métier.

M. Prévôt.- C'est cela. Ce n'est pas cette personne elle-même. Cette personne intègre l'équipe de l'ENSMM et elle va travailler pour l'ENSMM. Par contre, l'équivalent d'un temps plein de l'ensemble des services techniques interviendra selon les besoins d'UBFC. Ce n'est pas quelqu'un qui va être à l'ENSMM pour travailler uniquement à temps plein ici, sinon nous l'aurions recruté directement.

Cela nous permet de ne pas avoir à embaucher pour 10 % un électricien, 15 % un plaquiste, etc. Ce sont des services qui ne sont pas assurés ici aujourd'hui et cela se ressent.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai une question. Je ne suis pas du tout au fait de cette problématique car je suis maintenant de statut privé. Concrètement, en l'état, est-ce que ce que vous nous proposez au vote est votable juridiquement ? Est-ce que c'est régulier ou est-ce que c'est sujet à contestation parce qu'on n'a pas marqué noir sur blanc l'affectation, le poste ou le grade ?

Ma question est de savoir si on peut voter en l'état ou si cela pose problème juridiquement.

M. Rollin.- Juridiquement, c'est contestable. Quand on vote une campagne d'emplois, on doit avoir l'impact financier. On vient d'avoir l'information sur les grades.

Mme Attuel-Mendes.- Est-ce que cela suffit ?

M. Rollin.- Pour les 6 postes, avec l'information donnée, oui.

M. Chaillet.- Je suis désolé de toujours jouer ce rôle mais je sais que certains ont de la route et il y a encore un CA restreint ensuite. Je vous propose donc de soumettre au vote.

Mme Attuel-Mendes.- On peut donc voter ?

M. Chaillet.- On peut voter, oui. Je vous propose de mettre au vote ce tableau avec les

corps qui ont été précisés par Sylvie Gigarel. Nous reviendrons vers vous sur les sept postes suite au séminaire des établissements membres.

M. Rollin.- Vote-t-on également sur les supports qui sont en attente d'affectation pour les 7 postes ?

M. Chaillet.- Non. Nous votons sur les 8 postes.

M. Prévôt.- Les 6 postes et les deux postes en réserve.

M. Chaillet.- Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Merci.

8. Formation doctorale

M. Chaillet.- Ce point va être présenté par Khadija Chahraoui et Alain Pugin.

b. Transfert de la compétence de la politique doctorale et de celle de l'HDR

Mme Chahraoui.- Je vais commencer et Alain Pugin devrait arriver. Je vais faire un petit point sur la question du transfert de la formation doctorale. Je ne rappelle pas les différentes compétences transférées.

Je vous rappelle que ce transfert de la politique doctorale a commencé depuis longtemps. Il a été mis en œuvre dès 2015, d'abord pendant la présidence provisoire d'UBFC et avec la coordination d'Alain Pugin qui était, à l'époque, chargé de mission des ED pour l'UB. Il y a eu un travail assez long et complexe réalisé par les ED et la COMUE UBFC dans ce cadre.

Ce travail a commencé dès le contrat précédent. Trois ED ont été co-accréditées entre plusieurs établissements sur la période 2012-2016. Étaient concernées l'ED Environnement-Santé, l'ED Carnot-Pasteur et l'ED Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques.

Pour le prochain contrat 2017-2021, il y a trois nouvelles ED : l'ED Droit, Gestion, Sciences Économiques et Politiques, l'ED Lettres, Communication, Langues, Arts et l'ED Société, Espaces, Pratiques, Temps qui résulte de la fusion de deux ED (LISIT et LETS) dans une volonté de cohérence et de lisibilité de la formation doctorale et de la recherche en Sciences humaines.

Pendant cette première période, il y a déjà eu un travail d'harmonisation assez important réalisé par les écoles doctorales. Il y a eu une harmonisation des pratiques en matière de procédures d'inscription. La charte des thèses est commune à l'ensemble des ED. Il y a eu le projet de constitution d'un collège doctoral et la mise en place de formations communes, de rentrées communes et de cérémonies de remise de diplômes de Docteur. Les ED se sont aussi entendues pour mettre en place un certain nombre d'objectifs communs autour de l'insertion professionnelle et de l'internationalisation de la formation en particulier avec le label "Doctorat européen".

Ces ED ont été évaluées début 2016. Il est important de dire que le rapport HCERES a été très favorable et a montré les points forts de ces ED, en particulier l'adossement scientifique de

qualité, une implication très forte des équipes, la qualité de l'offre de formations, le suivi des étudiants, la mutualisation des services, la politique de restructuration cohérente et concertée ainsi que l'augmentation de la visibilité avec la mise en commun d'un certain nombre de procédures.

M. Rollin.- Sur la première partie, je trouve que vous faites une présentation assez idyllique. Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Mme Chahraoui.- Je parle du dossier d'évaluation HCERES et de ses conclusions.

M. Rollin.- Je parle du transfert de la compétence. Depuis maintenant 2 mois, je suis sollicité en particulier par les ED sur l'université de Bourgogne ou par le bureau des écoles doctorales. On ne peut pas dire que cela se passe très bien. Il y a un certain nombre de questions qui se soulèvent et j'en ai une en particulier.

À la date d'aujourd'hui, on a environ 500 et quelques étudiants inscrits en thèse. Or, les années antérieures à la même période, on n'en comptait pas loin de 900. Les inscriptions se terminent. Les personnels sont complètement débordés, les dossiers s'entassent parce que cela ne suit plus vu qu'il n'y a aucune procédure. Il y a un gros problème. Comment cela va-t-il fonctionner ?

Vous en faites une présentation comme si tout s'était fait normalement. Or, on est à moins de la moitié d'étudiants inscrits à la même date.

Mme Chahraoui.- Si vous le voulez bien, je vais y venir après. Je parle de la mise en place et de la mise en œuvre du transfert des ED. Ce n'est pas terminé. Je vais aborder les problèmes de transfert des ED pour la rentrée.

Au niveau du calendrier, le dossier d'accréditation des ED a été déposé au mois de juillet 2016 avec ces 6 ED. Nous avons demandé que le doctorat et l'HDR puissent être délivrés dès le 1^{er} janvier 2017. Le parchemin du doctorat UBFC comportera "mention préparée dans tel établissement". Nous avons également demandé le transfert des contrats doctoraux.

Nous avons mis en place des actions. Depuis la rentrée, nous avons essayé de mettre en place le collège doctoral avec des réunions régulières des directeurs d'ED depuis le mois de juillet 2016. Le directeur du collège doctoral sera nommé fin novembre. Vous aurez à avaliser cette direction au prochain conseil d'administration.

En attendant, nous avons nommé un chargé de mission, Alain Pugin, qui nous a aidés dans ce travail de transfert et de préparation de la rentrée. Un certain nombre d'éléments et de dossiers ont pu être traités. La question de la charte des thèses a été votée au CAC du 9 novembre. Les conventions de formation, la finalisation des fiches procédure et des diplômes ainsi que les problématiques d'inscription ont été traitées.

On peut effectivement marquer un point d'arrêt car il y a eu des difficultés au niveau des inscriptions. Nous avons réuni à la fois les directeurs et les personnels des ED au mois d'octobre pour faire un point de situation. Les personnels étaient effectivement très en difficulté par rapport à une surcharge de travail générée par la double inscription sur Adum et sur Apogée. Les personnels des ED nous ont fait part de leurs difficultés. Suite à cela, nous avons demandé au conseil des membres de repousser la date limite d'inscription. Elle a été repoussée une première fois au 20 novembre. Je pense que les établissements vont à nouveau repousser cette date d'inscription. On n'aura effectivement pas le temps d'inscrire tous les étudiants. Il est fort possible qu'on continue les inscriptions au mois de janvier car on n'aura certainement pas terminé.

À cela, s'ajoutent aussi des problématiques Adum, en particulier au niveau de

l'interopérabilité des systèmes sur la question de la documentation, que nous sommes en train de traiter avec le VP numérique, Christophe Cruz. Il essaie de faire une cartographie de ces difficultés pour voir comment on peut avancer sur cette problématique.

D'un point de vue formel, la plupart des grands dossiers sont en cours. Il y a aussi la question de la mise en place des commissions formation et recherche au niveau du CAc. On va avoir à traiter dès le mois de janvier les autorisations d'inscription en HDR, les cotutelles et les dispenses de master pour s'inscrire en doctorat. Tous ces dossiers sont en cours. La mise en place des formations transversales est également réalisée.

Pour la formation doctorale, on doit aussi prendre un certain nombre de contacts, des liens sont en train de se faire avec la Région et le réseau des doctorants. Alain Pugin devait en parler pour voter cet aspect. Il y a les liens avec l'innovation. Beaucoup de liens sont réalisés avec PEPITE. UBFC a adhéré à la charte ERASMUS transitoire pour l'internationalisation de ses formations. Nous sommes en cours d'adhésion au *Council for Doctoral Education* pour bénéficier d'une visibilité européenne. Concernant les autres points, nous sommes en train d'organiser cette rentrée doctorale où nous présenterons un certain nombre d'éléments aux étudiants.

Je ne sais pas si vous avez des questions. Je passerai ensuite à une question importante qui est la composition des conseils ED qui doivent se mettre en place pour le mois de janvier 2017.

M. Neveu.- Comment cela se passe-t-il pour les doctorants qui ne sont pas encore inscrits ? C'est un réel problème pour démarrer. Il y a des allocations doctorales qui démarrent à un moment donné. Comment cela va-t-il se passer étant donné que l'inscription administrative n'est pas encore réglée ? Qu'est-ce qui se passe d'un point de vue juridique pour ces étudiants ? Leur contrat doctoral est-il valide ?

M. Chaillet.- La question est pertinente. *A priori*, c'est valide. Les pratiques de l'UFC étant de nous permettre une inscription très tardive, ce type de situation est hyper courant. J'avoue que je ne me suis jamais posé la question. Mais je comprends.

M. Neveu.- Les étudiants ont l'allocation mais ils ne sont pas inscrits. Ils ne sont pas étudiants s'ils ne sont pas inscrits ?

Mme Bon.- Il n'y a pas que des problèmes financiers, il y a aussi un problème d'assurance.

M. Rollin.- Les étudiants étrangers en thèse qui doivent justifier de l'inscription d'un diplôme à la Préfecture ne peuvent pas le faire. Les écoles doctorales doivent régler ce genre de soucis. C'est problématique parce que la Préfecture ne va pas attendre le mois de janvier pour avoir le papier justifiant l'inscription. C'est ce genre de questions qui sont constamment soulevées auprès des personnels.

Concernant le transfert, nous sommes un certain nombre à être intervenus depuis plus d'un an et demi sur cette question des écoles doctorales pour savoir comment les procédures allaient se mettre en place, comment le travail allait se faire. Les personnels ont aujourd'hui le nez dans le guidon et n'ont pas de réponse. Je rencontre des personnels qui sont au bout du rouleau. Il n'y aura bientôt plus personne pour faire le boulot car ces personnes vont se retrouver en arrêt maladie. Ce sera encore pire ! Je tire la sirène d'alarme. Monsieur Comparot les connaît bien car il les rencontre régulièrement. Ces personnels sont en train de craquer, il faut en avoir conscience.

Monsieur Chaillet, je vous avais interpellé dès votre élection, au premier conseil

d'administration, sur ce transfert. Il y avait un certain nombre de questions à régler. Vous m'avez répondu que la priorité était à l'I-Site et à l'HCERES. Très bien. Nous sommes maintenant face à ce problème.

M. Chaillet.- Je ne me souviens pas de ce que j'ai répondu mais il m'étonnerait que ce soit ça.

M. Neveu.- Au regard de l'historique, il y a une urgence. On est devant des problèmes extrêmement importants au niveau humain pour les personnels mais aussi pour les étudiants. Ils ne sont pas étudiants puisqu'ils ne sont pas inscrits.

M. Chaillet.- Oui, mais ils ont un contrat.

M. Neveu.- Oui. Ils sont salariés de l'université.

M. Chaillet.- Oui. Ils peuvent donc travailler.

M. Neveu.- Ils peuvent effectivement faire des cours.

M. Chaillet.- Non, ils peuvent travailler.

M. Neveu.- Dans les laboratoires.

M. Chaillet.- Oui. Ils peuvent travailler, il n'y a pas de problème.

M. Neveu.- Ils sont contractuels.

Mme Chahraoui.- Nous avons rencontré les personnels. Nous avons pris la mesure de ce problème, en particulier de la surcharge en demandant à nouveau que la rentrée soit repoussée pour pouvoir gérer ces difficultés liées à la rentrée.

J'en parlais encore aujourd'hui avec Madame Schmitt. Pour l'université de Bourgogne, il est prévu que les inscriptions puissent continuer à fonctionner au mois de janvier.

C'est un sujet qui est en cours. Nous avons essayé de faire au mieux. Il faut savoir qu'il n'y a de direction de la recherche actuellement puisque la personne en charge de cette fonction est partie pour la rentrée. La personne qui doit être recrutée arrivera en décembre. Nous sommes en train de mettre en place le collègue doctoral.

Il y a un certain nombre de difficultés et nous en avons vraiment conscience. À la fois, il y a aussi des dossiers qui avancent de manière à mettre en place cette formation doctorale à la rentrée. Mais il y a certainement une surcharge de travail et les choses prennent du temps.

M. Prévôt.- Des choses ont été dites et elles correspondront peut-être à ma question. À ma connaissance, les difficultés que vous signalez ne sont pas inhérentes au transfert des écoles doctorales des établissements vers UBFC. Elles sont inhérentes à l'activité des écoles et elles existaient précédemment ?

M. Rollin.- Comme on a attendu les fiches de procédure pour faire les inscriptions, cela a entraîné trois semaines de retard. Les personnels renvoient des questions et la réponse met une

semaine pour revenir car cela soulève des problèmes. Il y a un tas de problématiques qui n'ont pas été anticipées.

M. Neveu.- Pour répondre à la question, il suffit de regarder le taux d'inscription par rapport aux années précédentes. On n'est même pas à la moitié. Cela veut dire qu'il y a un problème de transfert. Ce n'est effectivement pas facile à faire.

M. Chaillet.- Il y a sans doute des adaptations à faire entre les pratiques des uns et des autres puisque tout est en train d'être transversalisé. Il y a un travail supplémentaire avec la double saisie, c'est clair.

M. Neveu.- Tout à fait. Personne ne le nie. Mais on ne peut pas dire que ce soit la même chose que les autres années.

M. Prévôt.- Excusez-moi mais on ne peut pas dire cela alors que des décisions ont été prises avant notre arrivée sans avoir pris la mesure de l'impact sur les services. On ne peut pas nous dire que c'est cela aujourd'hui. Nous sommes en train de prendre en charge aujourd'hui des décisions qui ont été prises précédemment. Le volume d'activité et de travail n'a pas été mesuré.

Par ailleurs, le directeur de la recherche est parti en septembre à l'UB en retournant là où il le souhaitait. Ce n'est pas de la responsabilité de l'équipe en place. C'est simplement pour prendre la mesure des responsabilités des uns et des autres. Il y a des difficultés et nous en convenons. Nous sommes en train de les résorber. Il faut avoir une campagne d'emplois et c'était l'objet de notre discussion précédente. Si nous n'avons pas un renforcement de l'administration ici et un renforcement des écoles doctorales et du bureau doctoral avec des personnels, il est évident que ces difficultés ne pourront pas être réglées.

Khadija Chahraoui fait aujourd'hui un travail d'élue, de DRED, de coordination de la formation, etc. Je me permets de le dire pour que ce soit reconnu. Cela nécessite que nous ayons une administration qui se tienne. Nous avons besoin de recruter pour avoir des personnes qui travaillent. Nous devons résorber le travail lié aux décisions prises et qui nécessitent toute une série de procédures qui doivent être mises en place. Nous prenons notre responsabilité mais je souhaite que nous ne prenions que la part de responsabilité qui nous incombe.

M. Chaillet.- Ce qui pose vraiment un problème de surcharge, c'est la double saisie. C'est une phase transitoire pour laquelle on a vraiment besoin d'étendre la période d'inscription. On peut difficilement faire autrement.

Ce qui m'inquiète davantage, c'est la capacité d'Adum à assurer l'intégralité du service pour lequel il a été vendu. Je vous le dis comme je le pense. Je le dis parce que Christophe Cruz, le VP numérique, a commencé à se pencher sur la question. Si ses premières impressions sont justes, on se demande pourquoi c'est ce logiciel qui a été choisi.

M. Neveu.- C'était une remarque des personnels il y a quelque temps, si ma mémoire est bonne.

Mme Chahraoui.- La problématique Adum a beaucoup joué dans la surcharge de travail puisque les personnels doivent faire deux fois le travail. Mais l'étudiant ne comprend pas non plus toujours comment remplir et va voir le personnel ED, ce qui a généré énormément de travail. Nous en avons conscience.

M. Chaillet.- J'ai fait l'exercice, je me suis inscrit en thèse. Au bout de 23 ans, je vais faire une petite thèse ! Je ne suis pas allé jusqu'au bout de l'inscription. Je voulais voir la complexité que cela représentait. En fait, ce n'est pas complexe du tout. Le problème, c'est surtout qu'il y a des questions auxquelles l'étudiant ne peut pas répondre au moment où il s'inscrit. Il faut simplement en faire l'inventaire, qu'il mette x pour passer ces questions. Ensuite, l'étudiant peut voir avec son directeur de thèse pour que les choses se remplissent au fur et à mesure. Ce sont des petites choses comme cela.

Il ne me semble pas qu'il y ait une complexité du point de vue de l'étudiant pour remplir sa partie nonobstant ce point où il peut s'interroger sur ce qui va se passer s'il ne remplit pas tout.

Mme Peyron.- En fin de procédure, il ne sait pas toujours s'il est réellement inscrit. En fait, il n'est pas vraiment inscrit, il y a ensuite une deuxième procédure à faire. L'étudiant se retourne vers les personnels en disant qu'il ne comprend pas et les personnels doivent assumer le problème des étudiants. Les étudiants étrangers ont encore plus de mal à comprendre nos problèmes administratifs. Les personnels les ont en face d'eux et doivent gérer cela. Ce qui n'est pas simple du tout.

a. Composition du conseil des écoles doctorales

Mme Chahraoui.- On doit évoquer le point sur la composition des conseils des écoles doctorales, comme le stipule l'arrêté du 25 mai 2016. La formation doctorale est organisée au sein des ED sous la responsabilité des établissements accrédités. L'école doctorale est dirigée par un directeur assisté d'un conseil.

Ces conseils doivent être mis en place. D'après l'arrêté, ils doivent comprendre de 12 à 26 membres. 60 % de ces membres sont des représentants des établissements, des unités ou des équipes de recherche concernés dont au moins deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens. 20 % sont des doctorants élus. 20 % sont des personnalités extérieures à l'école doctorale qui sont choisies comme personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques concernés. La composition doit respecter la parité des femmes et des hommes.

Une proposition de composition de ces conseils est passée au dernier CAC, le 9 novembre. Elle a été avalisée par le conseil académique. Vous avez eu le tableau.

Les ED ont proposé une structure qui comprend entre 20 et 26 membres selon les ED et de 8 à 14 représentants des unités de recherche. La plupart ont ajouté des suppléants de manière à avoir une représentation la plus large possible des unités de recherche. Il faut savoir que pratiquement toutes les unités de recherche sont représentées. Il y avait juste une difficulté avec l'ED Environnement-Santé qui a environ 26 laboratoires, ce qui ne permettait pas d'avoir des représentants pour toutes les unités de recherche. Dans un premier temps, l'ED Environnement-Santé nous a proposé un système avec des élections. Mais dans ces élections à la proportionnelle, trois ou quatre petits laboratoires n'étaient pas représentés. Le CAC a décidé de ne pas suivre ce type de procédure et a proposé à ES d'avoir une représentation à la proportionnelle de tous les laboratoires et même des petits laboratoires. On se retrouve donc avec ce qui vous est proposé ici.

Il y a également de 4 à 5 doctorants plus les suppléants. Il y a 2 BIATSS qui sont régulièrement proposés et 5 personnalités extérieures de manière générale.

Dans ce conseil, il y a également un bureau qui est proposé par la direction de l'ED et validé par le conseil d'ED. Il comprend généralement un directeur d'ED, un directeur adjoint sur

chaque site, des assistants, des BIATSS et des doctorants.

Sur le plan de la désignation et des élections, au niveau des représentants des unités de recherche, ils sont généralement désignés par les conseils des unités de recherche selon des modalités qui leur sont propres, élections ou nominations. Tous les laboratoires sont représentés.

Il y a un petit point sur lequel je dois revenir pour en discuter avec vous. L'école doctorale Carnot-Pasteur avait proposé le CEA dans les représentants des unités de recherche. Le CEA est une structure associée à cette école doctorale. Le CAc avait refusé dans un premier temps pensant que ce laboratoire n'était pas directement associé à UBFC. En regardant les dossiers d'évaluation de l'HCERES, ce laboratoire est bien associé à cette ED. Je vous propose donc de l'inclure dans les représentations des laboratoires.

Tous les représentants des UR respectent la parité par site et la parité hommes/femmes avec un équilibre entre les thématiques.

Les personnalités extérieures sont désignées par le conseil d'ED. Le directeur d'ED et le directeur adjoint sont proposés par le conseil d'ED et nommés par le président UBFC après avis du CAc.

Concernant les modalités des élections étudiantes et BIATSS, c'est encore en cours de préparation. Nous devons réunir le collège doctoral à la fin du mois pour essayer d'harmoniser encore la procédure avec un certain nombre de critères, une représentation équilibrée de chaque site, la parité hommes/femmes, la constitution de listes électorales par site et par laboratoire, les niveaux d'affichage par laboratoire, le site Web et l'organisation des procédures de vote par chaque ED. Ces éléments de calendrier et de procédure des élections doivent faire l'objet d'un arrêté électoral qui devra être avalisé par le prochain CA.

Pour l'instant, on reste plutôt sur une présentation de la composition des ED.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai une question sur la diapositive précédente qui dit que tous les laboratoires de recherche sont représentés. Ce n'est pas le cas puisqu'il n'y a pas le CEREN.

Mme Chahraoui.- Le CEREN est le laboratoire de l'école de commerce. Il a été évalué favorablement par l'HCERES mais pour pouvoir faire partie de l'école doctorale, il doit être labellisé Équipe d'accueil par le ministère. Ce dossier est en cours. Si le laboratoire CEREN est labellisé "équipe d'accueil", il pourra faire partie de l'école doctorale.

Mme Attuel-Mendes.- Les conseils des écoles doctorales vont être désignés pour 4 ans. Le timing fait qu'on ne pourra pas rentrer dedans.

Mme Chahraoui.- Si, tout à fait. Les élections auront lieu en janvier. Je pense qu'il sera tout à fait possible d'intégrer le CEREN.

Mme Attuel-Mendes.- L'école doctorale mais pas le conseil.

Mme Chahraoui.- Le conseil doctoral ne sera pas élu avant fin janvier. Ce sera donc tout à fait possible de l'intégrer.

Mme Gazelle.- On dit que ce sont les laboratoires qui sont dans les différentes ED. Or, j'ai l'impression qu'il s'agit plutôt d'équipes de recherche de laboratoire dans certains cas. En effet, il y a des laboratoires qui sont de plusieurs écoles doctorales. Le décret prévoit que les équipes de recherche peuvent être dans une ED et, à titre exceptionnel seulement, dans plusieurs ED.

J'aurais bien voulu voir la liste des équipes quand les laboratoires ne sont pas en totalité dans une seule ED. Typiquement, pour Chrono-Environnement, il est écrit "CPR" à côté parce qu'il est dans l'équipe Carnot-Pasteur. Je suppose qu'il est aussi dans l'équipe SEPT. Il est également dans Environnement-Santé. Le laboratoire en tant que tel n'est pas dans les trois ED mais ce sont certaines équipes de recherche du laboratoire qui sont associées.

Ensuite, dans les conseils, on traite exactement de la même façon s'il s'agit d'un laboratoire ou uniquement d'une équipe par le nombre de représentants.

Mme Chahraoui.- Est-ce une question ?

Mme Gazelle.- C'est une question. Quand on voit Chrono-Environnement, je suppose qu'il ne s'agit que d'une équipe qui dépend de Carnot-Pasteur. On ne devrait donc pas voir le laboratoire mais l'équipe du laboratoire. On devrait voir la même chose dans les autres ED pour savoir quel est le périmètre exact de l'ED. Un laboratoire en tant que tel ne peut pas être dans plusieurs écoles doctorales.

Mme Chahraoui.- Ce sont des équipes. Vous avez raison.

Mme Gazelle.- Est-ce qu'il y a des équipes qui sont dans plusieurs écoles doctorales ? C'est permis mais à titre exceptionnel. Cela doit donc être présenté et éventuellement discuté.

Mme Chahraoui.- Il faudrait regarder dans le détail, je ne peux pas vous dire.

Mme Gazelle.- Dans le périmètre des représentants, il y a le cas des BIATSS. Dans les laboratoires, il y a beaucoup de BIATSS qui sont affectés à une équipe. Ils sont plutôt dans les services communs sortis des équipes.

Auquel cas, quel périmètre va-t-on regarder quand on veut élire les BIATSS pour une école doctorale ? Est-ce qu'on ne prend que les BIATSS qui sont dans les équipes de recherche indépendamment des BIATSS qui sont dans les services communs, sauf peut-être pour les laboratoires qui sont en totalité dans les écoles doctorales ?

Mme Chahraoui.- Je ne peux pas vous répondre précisément. Il faudrait que ce soit le directeur de l'école doctorale qui vous réponde. Ce sont des éléments auxquels les directeurs d'ED ont réfléchi pour éviter les doublons.

M. Prévôt.- Ce sont des éléments que l'on pourra peut-être préciser le 13 décembre.

Mme Gazelle.- Oui. Je pense justement que cela mérite d'être précisé pour la représentation. Ce ne sera pas compté de la même façon si c'est une équipe ou un laboratoire en totalité.

M. Prévôt.- Nous vous donnerons une réponse écrite au prochain conseil.

Mme Gazelle.- Oui, tout à fait.

Mme Chahraoui.- Il est clair que ce sont des équipes qui sont représentées. Il n'y a pas de doublon. C'est vrai qu'on avait fait une présentation assez large au niveau du CAC. Les

directeurs d'ED s'étaient déplacés pour présenter chacun leur modèle. Mais on n'a pas procédé de la même manière pour le CA.

M. Chaillet.- Cette information pourra être envoyée aux membres du CA.

M. Rollin.- Excusez-moi. Je n'ai pas entendu la réponse à la question posée dans le cadre de la désignation des périmètres et des personnels BIATSS, par exemple. C'est à cette question que vous allez apporter la réponse ?

Mme Chahraoui.- Oui.

M. Rollin.- Si c'est au niveau de l'équipe ou du laboratoire.

Mme Benoist.- Certaines écoles doctorales ont posé comme condition que les maîtres de conférences soient habilités à diriger des recherches pour pouvoir se présenter. Ce n'est pas le cas pour d'autres, il n'y a pas d'unification.

Pourquoi ce n'est pas la même règle partout ? Et pourquoi les maîtres de conférences qui ne sont pas détenteurs d'une HDR sont exclus ? Comment le justifie-t-on ?

M. Chaillet.- J'imagine que c'était sur une proposition des différentes ED en fonction des historiques de fonctionnement.

Mme Chahraoui.- Il y a eu tout un travail d'harmonisation qui a été réalisé. Sur certains points, il y a vraiment un historique de fonctionnement qui fait que les choses ont été poursuivies ainsi.

M. Chaillet.- La question porte sur la composition sachant que les ED ont émis un avis favorable sur ces propositions.

Mme Chahraoui.- Les conseils d'ED ont émis un avis favorable. Le conseil académique a émis un avis favorable avec une présentation assez exhaustive de la part des directeurs d'ED.

M. Chaillet.- Il faut mettre cette proposition aux voix du CA en considérant que nous devons fournir les éléments demandés en CA.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

M. Tatibouët.- Ce ne serait pas plus simple de reporter le vote au prochain CA ?

M. Chaillet.- Si c'est possible, pourquoi pas. Honnêtement, cela ne me gêne pas du tout. Mais je ne sais pas s'il n'y a pas une histoire de calendrier.

Mme Chahraoui.- Il faut que les conseils d'ED commencent à réfléchir pour mettre tout cela en place. Si vous avez besoin d'éléments précis, il faut que les directeurs d'ED soient là. Mais ils étaient déjà présents au niveau du CAC.

M. Rollin.- Pour quelle date sont prévues les élections ?

Mme Chahraoui.- Mi-janvier. Par contre, il y aura un calendrier et un arrêté électoral pour les élections BIATSS et étudiants. Ce sera traité au prochain CA.

M. Chaillet.- C'est pour cela qu'il est sans doute préférable de voter cela aujourd'hui. Je ne veux pas vous presser mais j'entends ces questions de calendrier. Il faut pouvoir avancer.

Je repose la question.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Merci.

Il y a un deuxième vote qu'il est important aussi de faire. Je pense qu'il sera rapide. Il s'agit du rapport sur la délivrance du doctorat et de l'habilitation à diriger des recherches par UBFC à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour lancer l'opération, le ministère souhaite un vote du CA, ce qui est normal.

Il s'agit d'autoriser le Président d'UBFC à demander au ministère des contrats État des néo-doctorants dans le plafond des emplois UBFC chaque année à compter de la rentrée 2017. Il n'y aura aucun transfert des doctorants qui sont déjà dans les établissements.

Vous avez lu le document. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer au vote directement sur ces questions.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

9. Prix régionaux du concours PEPITE 2016

M. Chaillet.- Avant un CA restreint que j'espère rapide, il nous reste quatre points, à savoir des adhésions et des prix.

Il y a la question du prix régional du concours PEPITE. Vous avez tous les éléments dans le document.

Une manifestation PEPITE aura lieu jeudi avec une remise des prix aux lauréats. Vous avez vu les résultats au niveau national et régional. Le prix est de 1 000 € pour le niveau régional, il est pris sur la dotation PEPITE.

Avez-vous besoin d'éléments supplémentaires ?

Je peux vous dire qu'il y a un projet sur la maroquinerie connectée. Un deuxième porte sur un service de mise en relation étudiants et micro-entrepreneurs. Un troisième porte sur un projet d'accessoires innovants pour sports *outdoor Airsoft*.

Mme Peyron.- J'aimerais savoir si le premier lauréat est une jeune fille ou un jeune garçon. Les quatre prénoms suivants sont masculins mais Camille peut être masculin ou féminin.

M. Chaillet.- C'est une jeune diplômée, c'est une fille.

Mme Peyron.- Il n'y a donc pas vraiment la parité.

M. Chaillet.- Son projet s'appelle : L'atelier du pro des événements insolites pour renforcer la cohésion dans les entreprises.

Camille Deschamps est une jeune diplômée de l'IUT FC et de l'ESC Strasbourg.

Avez-vous besoin d'autres éléments sur ce concours ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

10. Adhésions à la charte ERASMUS

11. Adhésion au Centre pour les études en France

12. Adhésion au Réseau national des Collèges Doctoraux

M. Chaillet.- Nous avons ensuite trois adhésions sur lesquelles nous avons besoin de votre adhésion ! Elles concernent la même orientation, à savoir l'orientation doctorale et internationale.

Il y a l'adhésion à la charte ERASMUS qui est importante pour pouvoir déployer à l'échelle d'UBFC la dimension internationale.

Il y a l'adhésion au Centre pour les études en France qui procède de la même démarche, dont vous avez eu les éléments.

Il y a l'adhésion au Réseau national des collèges doctoraux pour pouvoir échanger avec les collègues sur ces sujets.

Mme Attuel-Mendes.- Quelle est l'articulation avec l'inscription des établissements par exemple pour ERASMUS + ?

M. Chaillet.- Il s'agit des étudiants qui sont inscrits à UBFC.

Mme Attuel-Mendes.- D'accord.

M. Chaillet.- Êtes-vous d'accord pour voter les trois en bloc ? (*Approbaton générale*)

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Je demande aux enseignants-chercheurs de rester encore un peu pour concrétiser les PCA que nous avons votées tout à l'heure pour les PCA individuelles.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 57)